

## Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 7 décembre 2016

---

Le projet de procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2016 ci-annexé, est soumis aux membres du Comité Syndical.

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**

## Comité Syndical du 22 mars 2017

---

### Projet de procès-verbal de la séance du 7 décembre 2016

Le Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le mercredi 7 décembre 2016 à 10h dans les locaux du Conseil régional Centre-Val de Loire à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 12 octobre 2016**
- 2. Dissolution des SICALA du Loir-et-Cher et du Loiret**
- 3. Décision modificative n°4 pour l'exercice 2016**
- 4. Panorama des interventions de l'Etablissement en faveur de la prévention et la réduction du risque inondation**
- 5. Projet d'arrêté fixant des prescriptions techniques relatives à la sécurité des barrages**
- 6. Compte-rendu de la réunion de la Commission des usagers du soutien des étiages du 25 novembre 2016**
- 7. Conventions entre l'Etablissement et EDF relatives aux interventions en lien avec l'ouvrage de Villerest**
- 8. Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Cher aval**
- 9. Intervention de l'Etablissement au titre de la restauration de la continuité écologique**
- 10. Renforcement des synergies interbassins fluviaux**
- 11. Attribution de subventions « Classes Loire »**
- 12. Approbation des budgets principal et annexe 2017**
- 13. Gestion du patrimoine foncier sur le site du Veudre**
- 14. Programmes d'action 2017 des SAGE et de CT portés par l'Etablissement**
- 15. 3ème bilan financier de l'acquisition des locaux de l'Etablissement**
- 16. Gestion du personnel**
- 17. Demande de retrait de l'Etablissement**
- 18. Questions diverses**

## **Etaient présents ou représentés**

### **REGIONS**

M. Christian DUMAS Centre-Val de Loire

M. Benoit FAUCHEUX Centre-Val de Loire

### **DEPARTEMENTS**

M. Patrick BAGOT Cher

M. Fabrice BOIGARD Indre-et-Loire

M. Jean-Paul BOISNEAU Maine-et-Loire

M. Christian CHITO Allier

M. Louis DE REDON Loir-et-Cher

Mme Christiane JODAR Loire

M. Pierre LEFORT Haute-Vienne

M. Jean-Claude MORIN Cher

M. Bernard PALPACUER Lozère

Mme Nadine RIVET Haute-Vienne

M. Bernard SAUVADE Puy-de-Dôme

### **VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS**

Mme Stéphanie ANTON Orléans

M. Christian COUTURIER Nantes Métropole

M. Daniel FRECHET Roannais Agglomération

M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE Montluçon

M. Yves MASSOT Tours

M. Rémy VIROULAUD Limoges

### **SICALA**

M. Georges ASSEZAT Haute-Loire

M. Christian BARLE Nièvre

M. Pierre BROSELLIER Anjou Atlantique

M. Jean-Pierre REZÉ Indre-et-Loire

### **Délégations de vote**

M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à Mme Christiane JODAR

Mme Jocelyne BOUQUET (Conseil départemental du Puy-de-Dôme) à M. Bernard SAUVADE

Mme Jennifer DA SILVA (Bourges) à Mme Stéphanie ANTON  
M. Jean-Louis DEMOIS (Angers Loire Métropole) à M. Rémy VIROULAUD  
M. Bruno DURAND (Conseil départemental de la Lozère) à M. Pierre LEFORT  
Mme Cécile GALLIEN (SICALA de la Haute-Loire) à M. Georges ASSEZAT  
M. Fabien GENET (SICALA Saône-et-Loire) à M. Christian BARLE  
M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Louis DE REDON  
Mme Chantal GIEN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à M. Patrick BAGOT  
M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. Christian DUMAS  
M. Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Christian COUTURIER  
M. Jérémie LACROIX (Conseil départemental de la Loire) à M. Yves MASSOT  
M. Jean-Claude LEBLANC (Joué-lès-Tours) à M. Jean-Pierre REZÉ7  
Mme Catherine LHERITIER (Conseil département du Loir-et-Cher) à M. Jean-Claude MORIN  
Mme Aurélie MAILLOS (Conseil régional Occitanie) à M. Benoit FAUCHEUX  
M. Jean-Claude MAIRAL (SICALA de l'Allier) à M. Pierre BROSELLIER  
M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret) à M. Fabrice BOIGARD  
M. André MARCHAND (Conseil départemental du Maine-et-Loire) à M. Jean-Paul BOISNEAU  
M. Claude RIBOULET (Conseil départemental de l'Allier) à M. Christian CHITO  
M. Jean-Pierre TAITE (Région Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET  
Mme Sophie TUBIANA (Saumur Loire Développement) à M. Bernard PALPACUER

### **Excusés**

M. Vincent ALDEBERT  
M. Jean-Luc BERGEON  
Mme Andréa BROUILLE  
M. François COINTEPAS  
Mme Frédérique COLAS  
M. Jean-Jacques CORSAN  
M. Thierry GAILLARD  
Mme Pascale HAMEAU  
Mme François HAMEON

M. Michel JOUBERT  
Mme Djamila KAOUES  
M. Didier LAVILLE  
M. Bruno LIANCE  
M. Luc-Jean-Jacques LOPEZ  
M. Gabriel MAQUIN  
M. Louis-François MARTIN  
M. Sylvain MATHIEU  
Mme Edith PERRAUDIN  
M. Simon PLENET  
Mme Nathalie POIRIER  
Mme Chantal REBOUT  
M. Jean-Luc RIGLET  
Mme Bernadette ROCHE  
Mme Nathalie ROUSSET  
Mme Dominique SARDOU  
Mme Anne VERIN  
Mme Marie-Thérèse VIALLE  
M. Jean-Pierre VIGIER

**Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :**

M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services  
M. Thanh-Son NGUYEN, directeur de l'exploitation et de la prévention des risques  
M. Benoit ROSSIGNOL, directeur du développement et de la gestion territorialisée  
M. Renaud COLIN, directeur-adjoint du développement et de la gestion territorialisée  
MME Maude GONZALEZ, directrice administrative et financière  
M. Mamy TOMBOZAFY, chef du service des barrages de Villerest et de Naussac  
M. Pierre PHILIPPE, chef du service prévention des inondations  
M. Laurent BOISGARD, chef du service aménagement et gestion des eaux

**Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :**

16-95-CS      Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 12 octobre 2016  
16-96-CS      Dissolution des SICALA du Loir-et-Cher et du Loiret

- 16-97-CS Décision modificative n°4 du budget principal 2016
- 16-98-CS Décision modificative n°4 du budget annexe « exploitation des ouvrages » 2016
- 16-99-CS Constitution d'une provision semi-budgétaire au budget annexe
- 16-100-CS Avenant n°2 à la convention entre l'Etablissement et EDF pour le partage des dépenses d'investissement et des frais d'entretien courant d'occupation des parties communes de l'usine hydroélectrique et du barrage
- 16-101-CS Convention entre EDF et l'Etablissement relative à l'organisation commune et l'interface d'exploitation entre l'usine hydroélectrique et le barrage de Villerest
- 16-102-CS Avis sur le projet de SAGE Cher aval
- 16-103-CS Poursuite de l'intervention de l'Etablissement en faveur de la restauration de la continuité écologique sur la commune de Montluçon
- 16-104-CS Attribution de financements « Classes Loire »
- 16-105-CS Attribution de financement « Rivières d'Images et fleuves de Mots » - SOS Loire Vivante – ERN France
- 16-106-CS Budget Primitif du budget principal 2017
- 16-107-CS Budget primitif du budget annexe « exploitation des ouvrages » 2017
- 16-108-CS Montant de la contribution
- 16-109-CS Utilisation de crédits de reports pour le paiement de la contribution 2017
- 16-110-CS Détermination du montant de la redevance soutien d'étiage 2017
- 16-111-CS Reprise de provision semi-budgétaire au budget annexe «exploitation des ouvrages»
- 16-112-CS Site du Veudre - Renouvellement de conventions de subvention avec les Communes de Chantenay St Imbert et de Tresnay
- 16-113-CS Programme d'actions SAGE Val Dhuy Loiret 2017
- 16-114-CS Programme d'actions SAGE Sioule 2017
- 16-115-CS Programme d'actions SAGE Yèvre-Auron 2017
- 16-116-CS Programme d'actions SAGE Loire en Rhône-Alpes 2017
- 16-117-CS Programme d'actions SAGE Loir 2017
- 16-118-CS Programme d'actions SAGE Cher amont 2017
- 16-119-CS Programme d'actions SAGE Allier aval 2017
- 16-120-CS Programme d'actions SAGE Cher aval 2017
- 16-121-CS Programme d'actions SAGE Haut-Allier 2017
- 16-122-CS Programme d'actions SAGE Loire amont 2017

- 16-123-CS Programme d'actions Contrat territorial Val de Cher 2017
- 16-124-CS Programme d'actions Contrat territorial Val d'Allier alluvial 2017
- 16-125-CS Transformations de postes dans le cadre d'avancements de grade
- 16-126-CS Transformation d'un poste d'agent de maîtrise
- 16-127-CS Retrait du Département de la Creuse
- 16-128-CS Retrait de la ville de Châteauroux

## **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Mesdames, Messieurs, bonjour.

Merci d'être venus à ce Comité Syndical important, avec un ordre du jour conséquent et entre autres deux ou trois décisions essentielles dont bien sûr le budget primitif 2017.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 12 octobre 2016**

Nous allons commencer tout de suite avec l'approbation du procès-verbal de la séance plénière du 12 octobre 2016. Est-ce qu'il apporte des commentaires, des questions ? Non. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Avant de démarrer l'ordre du jour, je voulais vous donner une information. Nous avons reçu officiellement l'arrêté d'adhésion à notre Etablissement de Moulins-Communauté. C'est une bonne nouvelle, qui prouve tout l'intérêt de notre Etablissement. On est très heureux de les accueillir. Ils ne sont bien sûr pas là aujourd'hui parce que l'arrêté a été pris le 28 novembre, donc très récemment. Le temps qu'ils désignent quelqu'un, on aura je pense un représentant de Moulins-Communauté au prochain Comité et bien sûr on lui donnera la parole.

### **2. Dissolution des SICALA du Loir-et-Cher et du Loiret**

Par courrier en date du 2 mai 2016, le Président du SICALA du Loir-et-Cher a transmis à l'Etablissement copie de l'arrêté du Préfet de Loir-et-Cher du 8 avril 2016 portant projet de dissolution de ce dernier. La correspondance dont il s'agit précise que la procédure prendra effet au 31 décembre 2016.

Par courrier en date du 25 octobre 2016, le Président du SICALA du Loiret a transmis à l'Etablissement copie de sa délibération du 28 septembre 2016 portant proposition de dissolution de ce dernier, au 31 décembre 2016.

Il est proposé de prendre acte :

- d'une part, de la dissolution des SICALA du Loir-et-Cher et du Loiret, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- d'autre part, des remplacements subséquents, par le SICALA du Cher, au sein du Bureau et des commissions de travail de l'Etablissement.

Par rapport à cette dissolution, dont il était déjà question depuis quelque temps, est-ce qu'il y a des commentaires ?

## **INTERVENTION DE M. BARLE**

Oui, Président. Vous avez fait part d'une nouvelle adhésion dans le cadre de l'agglomération de Moulins. Aujourd'hui on dissout deux SICALA. Je voudrais en connaître les raisons majeures, si vous pouviez nous les redire en quelques mots. Est-ce une conséquence de la loi territoriale pour une réorganisation de la GEMAPI ou est-ce tout simplement disons un désintérêt des petites communes ligériennes, ce qui me navre ?

## **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Non, ce n'est pas un désintérêt. On le déplore mais on acte que ces deux SICALA sont dissouts.

## **INTERVENTION DE M. BARLE**

C'est donc une conséquence de la loi NOTRe et pas une réorganisation territoriale locale peut-être en vue de cette nouvelle compétence GEMAPI. Ça va nous concerner nous aussi, les autres SICALA, et je trouve fort dommage que, pour quelques raisons que ce soit, aussi légitimes soient elles, certaines communes ne puissent plus participer à nos travaux. D'autant plus que, je le rappelle, les SICALA, qui regroupent la plupart des communes rurales, voire des villes relativement importantes - je représente aujourd'hui aussi les villes de Decize et Cosne-sur-Loire - mais c'est quand même dommage qu'avec la disparition de SICALA, les collectivités qui représentent certainement la plus grande surface du bassin nous concernant disparaissent. Je veux bien qu'on puisse dissoudre un syndicat quel qu'il soit mais je trouverais dommage que les collectivités se trouvent soustraites de nos travaux, de notre assemblée et de nos réflexions concernant la Loire alors qu'elles sont elles-mêmes très concernées.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Je pense qu'il va falloir, dans ce cas-là, que les EPCI, s'ils veulent continuer à bénéficier des avantages de l'Etablissement, adhèrent à l'Etablissement, comme vient de le faire Moulins-Communauté. Je ne vois pas d'autres solutions. Sans perdre de vue qu'ils sont quand même représentés indirectement par les Départements et les Régions, au niveau macro. Autrement, en effet, il faudra faire comme Moulins-Communauté, voir les EPCI pour qu'ils puissent adhérer, entre autres avec la compétence GEMAPI qui arrive à grands pas.

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Oui j'ai bien compris que ce sont les EPCI qui vont avoir compétence en ce domaine et en particulier GEMAPI mais je trouve dommage que nous ne nous soyons pas concertés, disons, un peu plus au sommet pour harmoniser les positions. Je m'explique : je dois rencontrer lundi le secrétaire général de la préfecture de la Nièvre, qui vient me rendre une petite visite territoriale, et je le reçois en ma qualité de président de l'EPCI ; et, bien entendu, j'ai la double casquette président de l'EPCI et président du SINALA, je n'ai pas manqué de l'alerter sur les conséquences. Alors pour l'instant, nous ne sommes pas menacés nous, Nivernais, de dissolution. Ça peut arriver plus vite qu'on ne le pense, subrepticement, mais je ne manquerai pas dès lundi de lui reposer la question. Il m'avait d'ailleurs répondu qu'il nous fallait nous rencontrer dans le courant de l'année 2017 pour statuer sur tout cela. Je suis dans l'expectative et quelque peu l'inquiétude concernant à la fois la compétence GEMAPI elle-même, qu'il va falloir assumer, d'une part ; et puis la représentativité de nos collectivités au sein de notre Etablissement.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Je pense qu'on subit tous un peu cette loi NOTRe. Ce qui est un petit peu désagréable, c'est qu'on s'aperçoit que certains départements sont axés sur le regroupement des intercommunalités, d'autres ont travaillé sur les dissolutions de syndicats, d'autres sont axés sur les villes nouvelles. J'ai l'impression que cela dépend malgré tout du préfet, de ses priorités. In fine, nous, dans la Loire, que je connais bien, c'est plutôt les intercommunalités, donc pour l'instant il n'a touché aucun syndicat. Par contre, l'intercommunalité maintenant vient d'être décidée et c'est vrai qu'il s'attaque aux syndicats. Après, chacun va à son rythme mais on se rend bien compte au niveau national qu'on n'a pas tous les mêmes conditions, ça dépend beaucoup des préfetures. Là ils ont décidé de dissoudre. M. CHANAL, qui est à la CDCL, peut peut-être dire un mot.

#### **INTERVENTION DE M. CHANAL**

*[Micro pas branché]*... a décidé, de façon unilatérale d'ailleurs, de supprimer le SICALA du Loir-et-Cher et c'est passé en commission ; même le vote de la commission, c'est le préfet qui décide, dans la loi NOTRe, donc il n'y a rien à dire. Sans m'éterniser, je vais vous parler de la compétence GEMAPI. Comme Président des Pays de la Région Centre, j'ai interpellé le ministre de l'aménagement du territoire concernant la compétence GEMAPI parce qu'en fait, quand on regarde la loi, ce sont les communautés de communes, les EPCI qui vont reprendre la compétence mais il y

a un différentiel, c'est que la communauté de communes a un périmètre de A à B, tandis que la compétence GEMAPI, c'est des masses d'eau et les masses d'eau c'est souvent pas le même périmètre. Alors, j'ai posé la question et le ministre m'a répondu, dans la même occasion qu'au sujet des syndicats, qu'il fallait reformer un syndicat pour pouvoir gérer la GEMAPI. Voilà ce qu'on m'a répondu. C'est assez incohérent.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Aujourd'hui, on doit délibérer sur la dissolution de ces deux SICALA qui nous est proposée. On prend date.

#### **INTERVENTION DE M. FAUCHEUX**

Si vous me permettez une petite suggestion : je me demande s'il ne serait pas opportun de prendre langue avec le préfet coordonnateur de bassin, même s'il n'a pas autorité sur les préfets de départements, pour voir dans quelle mesure il pourrait y avoir quelque chose d'un peu harmonisé sur l'ensemble du bassin ; parce que c'est vrai que ça nous met dans une situation qui va être relativement difficile à gérer. Les préfets n'ont pas la même vision des choses suivant les départements. Et le bassin est le bassin, les masses d'eau sont les masses d'eau. Les préfets ne sont pas familiers de la question de la gestion de l'eau mais ce serait peut-être intéressant que l'EPL prenne langue avec le préfet coordonnateur de bassin pour réfléchir à des orientations communes.

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

On peut simplement indiquer, Monsieur le Président, que le cadre est déjà fixé puisque le préfet coordonnateur porte une mission d'appui technique de bassin qui réfléchit à ces questions-là, également qu'il y a lieu sous son autorité de rédiger la stratégie d'organisation des compétences sur l'eau, la SOCLE. C'est dans ce contexte-là que l'Etablissement, comme tous les autres appelés à s'exprimer, aura vocation à faire valoir tel ou tel point de vue. Ce que nous avons cru comprendre, c'est qu'aujourd'hui cette rationalisation s'opère quand même sur une mesure du service rendu par telle ou telle structure, quand bien même il peut être difficile dans certains cas d'apporter la démonstration du service que l'on rend.

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Très brièvement, Président. Je ne voterai pas cette délibération, à moins qu'elle ne soit amendée de réserves telles qu'on les a exprimées, parce que sinon voilà une loi qui va s'appliquer de façon différente selon où on se trouve, selon peut-être, disons, le *feeling* des préfets. Je ne sais pas si cela suffit mais je pense que la Loire devrait couler à un autre rythme.

#### **INTERVENTION DE M. COUTURIER**

Je siège aussi à la Mission d'appui dont parlait Monsieur le Directeur. Les orientations qui ont été données par le préfet coordonnateur de bassin étaient bien de chercher partout où il y avait besoin de rationaliser et de mutualiser les solutions, en ne touchant pas à ce qui fonctionne. Effectivement, c'est la difficulté d'expertiser si ce SICALA - que je ne connais pas du tout -, dont on est amené à voter la dissolution, si c'est quelque chose qui a apporté un plus par rapport au territoire, par rapport au problème de l'eau, ou pas, mais ce qui est sûr c'est que l'ordre qu'il y a des syndicats qui fonctionnent bien, et ce n'est pas difficile d'en apporter la preuve dans ces cas-là, les préfets sont très attentifs à ce genre de chose. Je pense que la concertation sur chaque département n'est pas terminée. On avait une réunion il n'y a pas longtemps sur Loire-Atlantique, dans le cadre d'un séminaire GEMAPI, pour faire le point justement sur où en était l'application de la loi. Je peux constater que dans le Maine-et-Loire, il y a une volonté de Mme la Préfète d'aller au pas de charge, mais bon après, c'est au préfet coordonnateur de bassin de donner le tempo aussi. Je partage tout ce que vous venez de dire sur le sujet mais je voterai quand même cette délibération.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Pour être vraiment complet, il faut savoir que pour le SICALA du Loiret c'est lui qui a demandé sa dissolution. C'est donc encore un cas différent. Aujourd'hui, on prend acte.

Sur cette délibération, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 2 abstentions de Messieurs BARLE et REZÉ.

Donc cette dissolution est acceptée à la majorité.

### **3. Décision modificative n° 4 pour l'exercice 2016**

D'abord concernant le budget annexe sur l'exploitation des ouvrages de Naussac et Villerest. Ce sont des réductions, en fin de compte, par rapport à des coûts moins élevés. On a vraiment optimisé le cahier des charges et les prix, pour 325.000 €, sur des réparations de vannes (155.000 €) et sur le confortement mécanique des vannes, aussi (170.000 €). Il y a aussi un retrait de 200.000 € par rapport à des travaux sur des sirènes du PPI à Villerest. Il y a des poteaux d'installation à vérifier. On veut vraiment sécuriser le dispositif et veiller aux prix, donc on préfère retirer les crédits et on remettra ça en 2017. Ce qui fait en tout un montant de 525.000 €, qu'on vous propose de mettre en provision sur Villerest, ce qui nous ferait un total de provision de 2.876.790 € à 2,85%, sachant, je rappelle, que tant qu'on n'est pas à 4%, on continue à alimenter et qu'on sera peut-être un jour bien content d'avoir un petit peu cette manne pour de gros travaux si on a des soucis.

Concernant le budget général :

#### Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation

On ajuste : -25.000 € sur les crédits nécessaires pour l'opération « Synergies chercheurs-gestionnaires et réseaux experts » ; et on intègre aussi la fin d'implication de l'Etablissement dans le dispositif PCE (plateau collaboratif d'échange) du plan Loire (-50.000 €), ce qui fait un montant total de -75.000 €.

#### Aménagement et gestion des eaux

On retire les crédits relatifs aux études sur les nappes et rivières du SAGE Cher amont pour 93.000 € et du SAGE Cher aval pour 50.000 €.

En fin de compte, la réalisation de ces études est renvoyée en 2017. C'est simplement reporté.

Ce qui fait en tout un montant de 218.000 € qu'on enlève.

Voilà donc cette DM n° 4 : 525.000 € sur le budget annexe, qu'on positionne en provision ; et annulation de 218.000 € sur le budget général.

Est-ce que cette délibération appelle des commentaires ? Des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie.

### **4. Panorama des interventions de l'Etablissement en faveur de la prévention et la réduction du risque inondation**

#### INTERVENTION DE M. NGUYEN

Merci Monsieur le Président.

Je vais vous présenter un panorama des interventions de l'Etablissement en faveur de la prévention et la réduction du risque inondation.

Comme vous le savez, dans une triple logique de solidarité territoriale, d'économie d'échelles et de mutualisation de moyens, l'Etablissement intervient dans ces domaines à travers de multiples actions menées à l'échelle de l'ensemble du bassin de la Loire et ses affluents.

Parmi ces actions, on peut citer :

- La contribution à la commémoration de la crue historique de 1866, afin d'alimenter la mémoire des événements majeurs et de stimuler la conscience du risque d'inondation sur le territoire (absence d'événement de ce type depuis plus d'un siècle) via l'exposition qui a été faite sur les murs de l'Etablissement, le parcours pédagogique par rapport aux repères de crue fait avec la ville d'Orléans.
- La seconde initiative commune de réalisation de plans de continuité d'activité pour 15 collectivités ; une réunion de restitution intermédiaire portant sur l'état des lieux des enjeux par rapport à la criticité des crues se tiendra à Tours le 12 décembre prochain, avant de débiter la rédaction des PCA proprement dits en 2017.
- Les expérimentations, que ce soit l'analyse exploratoire des potentialités en termes de champs d'expansion des crues à l'échelle de l'ensemble du bassin fluvial, ou encore le déploiement de l'action en faveur de la réduction de la vulnérabilité aux inondations des biens culturels patrimoniaux pour laquelle l'Etablissement s'est vu décerner un prix spécial du jury Prévirisq Inondations 2016, à Lyon le 17 octobre dernier.

Au-delà de ces actions, nous souhaitons faire un zoom sur deux actions en particulier qui mobilisent pas mal d'énergie :

- L'appui aux collectivités propriétaires ou gestionnaire de digues
- L'appui pour l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque d'inondation

Concernant les digues, l'assistance apportée se décompose en deux grands axes :

- La transmission de l'information sur les obligations réglementaires ;
- Le conseil technique sur la mise en œuvre.

Le second axe, justement sur la mise en œuvre, pour l'appui technique qui va de la définition au suivi des études, notamment les études de danger.

Les appuis réalisés concernent 73% du linéaire des digues des collectivités, soit près d'une centaine de kilomètres répartis sur le bassin.

On peut citer :

- A l'amont du bassin : digues de Roanne, Bas-en-Basset, Nevers, Ebreuil, Charlieu ;
- Au centre : les digues gérées par la Ville de Tours, le Conseil départemental d'Indre-et-Loire, Vernou-sur-Brenne, Reignac-sur-Indre, Amboise, Langeais ;
- A l'aval : Saumur, Angers Loire Métropole, Syndicat Layon-Aubance-Louet, Syndicat intercommunal de protection des levées de Montjean et Saint-Georges-sur-Loire, Mauges Communauté, Communauté de communes Loire-Layon, Corsept,.

Dans le même ordre de considération, le lancement et le portage de l'étude relative à détermination du rôle de protection contre les inondations du remblai ferroviaire entre Angers et Nantes.

L'objectif de cette étude est d'apporter tous les éléments de réponse aux collectivités pour que ces dernières puissent prendre la décision de son classement ou pas en tant que digue de protection.

On rappellera également l'initiative menée par l'Etablissement sur l'analyse d'opportunité et de faisabilité d'un projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC), en partenariat avec les services de l'Etat (DREAL Centre-Val de Loire, DTT, IRSTEA, CEREMA) et les collectivités volontaires.

Ce travail vise à éclairer les collectivités sur la prise de la compétence GEMAPI et notamment les obligations et missions qui relèvent de la gestion des systèmes d'endiguement ; et également à préciser le rôle que notre Etablissement pourrait jouer sur les digues relevant de son territoire d'intervention, et ce en fonction des souhaits des EPCI.

Ainsi, lors du dernier Comité Syndical, la décision a été prise d'afficher clairement le positionnement de l'Etablissement comme gestionnaire potentiel de systèmes d'endiguement. A titre d'information, en lien avec le rapport établi par la mission d'appui digues domaniales vers une nouvelle gestion Loire moyenne, un des scénarios projetés prévoit l'Etablissement comme structure pouvant assurer cette compétence sur un périmètre d'intervention cohérent : rationalisation des moyens à forte technicité, optimisation de ces moyens techniques et financiers.

Dans le prolongement de ce travail, une ½ journée technique a eu lieu il y a de cela deux jours, à Orléans, sur le thème de la gestion des digues, notamment les missions et les métiers d'entretien et de surveillance des digues.

Enfin, concernant le deuxième zoom : les SLGRI, appui des collectivités à l'élaboration de leurs stratégies : 11 TRI ont été accompagnés, soit 13 SLGRI, dans différentes étapes de leur construction selon les demandes spécifiques des collectivités : apports méthodologiques, aide à la rédaction et, sur le territoire d'Authion, co-porteur de la stratégie avec les services de l'Etat.

A noter la tenue d'un comité de validation de cette stratégie le 9 décembre prochain.

A noter aussi à ce jour, sur le 13 SLGRI accompagnés, que 5 sont en cours d'approbation, 5 sont en cours de finalisation et 2 en phase de démarrage.

Afin d'apprécier l'efficacité de son accompagnement et le souci d'amélioration des interventions, l'Etablissement a réalisé un sondage. Le bilan de ce sondage était positif vis-à-vis des apports aux collectivités et de leurs attentes.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Très bien, merci. En effet, on l'a déjà dit dans cette enceinte, c'est en particulier sur l'endiguement qu'on peut apporter une expertise et un appui important aux structures, aux EPCI, par rapport à la compétence GEMAPI. C'est vraiment là-dessus qu'il faut qu'on puisse travailler et exploiter toute notre expertise et notre valeur ajoutée.

Il n'y a pas de délibération. Y a-t-il des commentaires ?

#### **INTERVENTION DE M. FAUCHEUX**

Plus qu'un commentaire, c'est des remerciements aux services de l'EP Loire. Pour avoir suivi d'assez près le travail d'élaboration de la SLGRI de Tours, j'ai vraiment apprécié la mobilisation de l'EP Loire et des services de l'Etat sur le sujet. Et c'est vrai que ça a permis au territoire de regarder de façon assez lucide la question et il s'agit d'exercices suffisamment difficiles pour qu'on puisse saluer le travail qui a été fait par les services d'accompagnement mais aussi par les élus du territoire qui ont pris cette question à bras le corps.

Après, j'avais une question. Il y a 13 TRI, vous faites mention de 5 en cours d'approbation, 5 en cours de finalisation et 2 en démarrage. Il en reste donc 1, si j'ai bien compté. Lequel est-ce et à quel stade en est-il ?

#### **INTERVENTION DE M. NGUYEN**

Il s'agit de celui du Mans qui est en cours de lancement aussi. Par contre, il est porté directement par les services de l'Etat. L'Etablissement est simplement associé.

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Rapidement, Monsieur le Président. Nous ne faisons qu'appliquer la conclusion péremptoire de l'équipe pluridisciplinaire, que je me plais à chaque fois à rappeler et qui avait fait un diagnostic sur l'ensemble de nos digues, diagnostic assez pessimiste puisqu'elles avaient pâti d'une carence d'entretien depuis des décennies, et je suis modeste. Là il a été fait état des digues domaniales. Il en existe d'autres qui sont sous l'égide de syndicats intercommunaux et qui auraient sûrement besoin aussi d'appuis. Je ne vais pas ramener la question à mon syndicat personnel puisque nous nous sommes débrouillés par nous-mêmes devant, disons, le manque d'aide dont nous disposions et nous avons fait avec les moyens du bord.

Et d'ailleurs, je vais montrer ces travaux à Monsieur le Secrétaire général lundi. Mais je souhaiterais qu'au-delà des digues domaniales qui représentent effectivement beaucoup, aussi bien en travaux qu'en coût, certaines digues qui sont quelquefois privées même mais sous l'égide de syndicats intercommunaux et qui protègent aussi un certain nombre de nos habitants et un certain nombre de biens, mais en particulier les habitants, je crois qu'il ne faudrait pas les oublier. On sait très bien que ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières et qu'en matière d'inondations c'est dans ce cas.

Mais sachant qu'il faut aussi rester prudent et lucide, sachant que nos protections nous protègent pour les crues les plus fréquentes et qu'au-delà de la cinquantennale, on sait très bien que c'est un autre débat qui entre en jeu et que les déversoirs restent toujours à l'ordre du jour.

#### **INTERVENTION DE M. LEGOUTIERE**

Juste un document d'actualisation de ce document. La SLGRI de Montluçon sera adoptée lundi prochain au Conseil communautaire, donc dans 4 jours on change de catégorie, si le Conseil communautaire est d'accord, naturellement.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Là, pareil, il n'y a pas de délibération. Donc s'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vous remercie.

### **5. Projet d'arrêté fixant des prescriptions techniques relatives à la sécurité des barrages**

Nous allons passer, avec M. Mamy TOMBOZAFY, aux prescriptions techniques relatives à la sécurité des barrages et entre d'autres, à la dernière crue de mi-novembre par rapport au barrage de Villerest.

#### **INTERVENTION DE M. TOMBOZAFY**

Merci Monsieur le Président.

Ce projet d'arrêté fait suite à des travaux du Comité Français des Barrages et Réservoirs (CFBR) ainsi qu'à des travaux du ministère de l'Environnement. Il vient préciser en fait l'intensité des séismes et des crues, rares et exceptionnels, auxquels doivent faire face les barrages sans remettre en cause leur sécurité.

On va vérifier ce niveau de sécurité là régulièrement, tous les dix ans dans le cadre de l'étude de danger, et s'il y a des risques qui sont avérés, le maître d'ouvrage va être amené à mettre en place des travaux de mise en conformité ou à adapter le mode de gestion de chaque barrage.

La question se pose notamment au niveau de différents opérateurs : tels que EDF, la FENARIVE (fédération nationale des associations de riverains et utilisateurs industriels de l'eau), et également au niveau de l'EP Loire sur le coût et les moyens humains et techniques qu'il faut mettre en œuvre pour cette mise en conformité.

Des discussions sont prévues, notamment demain, au niveau du Conseil National de l'Eau (CNE), avec la participation de l'AFEPTB qui va notamment représenter l'Etablissement sur cette question-là.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

On est en train de vous distribuer le communiqué de presse sur la gestion de la crue de novembre 2016 à Villerest, crue très importante. La dernière de ce niveau-là remonte à 2008, cela fait déjà quelques années. Je suis allé au barrage au moment le plus fort de la crue et c'est vrai que c'est assez impressionnant. Quand on voit aussi le travail que font nos techniciens, bravo à eux, aux prévisionnistes aussi. Quand j'y étais, c'était un peu plus de 1.000 m<sup>3</sup>/s qui arrivaient et autant qui ressortaient. C'était vraiment impressionnant.

D'ailleurs, j'étais un peu interloqué parce que j'ai vu qu'il y avait beaucoup d'embâcles, de bois mort, mais aussi beaucoup de rouleaux de paille. Alors je me suis dit quand même, à cette époque de l'année, les paysans qui ont laissé les rouleaux de foin en bas des prés, près du fleuve, et puis j'ai appris qu'en fin de compte c'était volontaire. Ce qui me met vraiment en colère, et j'ai vu le préfet pour cela, c'est qu'en fin de compte les agriculteurs - que j'apprécie beaucoup - ont des rouleaux de paille qui pourrissent et ils ne savent pas quoi en faire. Ils ont profité de la crue pour les jeter dans la Loire. Et aujourd'hui ils sont au pied du barrage et ça nous coûte une petite fortune parce que les rouleaux de paille que vous voyez, pleins de « flotte »... J'ai été étonné de voir autant de rouleaux de paille à cette époque de l'année. Encore, ça aurait été au moins de juin, on aurait dit ils sont en train de faire les foins et ils se sont faits surprendre. Mais voilà, je suis assez en colère. On a déjà les bois morts et ce n'est déjà pas mal, et si maintenant on a les rouleaux de paille des agriculteurs, parce qu'ils ne savent pas quoi faire quand ça pourrit ! Voilà, c'est une petite anecdote mais qui montre dans quelles conditions on travaille, et les coûts supplémentaires dont on se passerait bien.

Encore bravo à toutes les équipes qui ont travaillé dur pendant cette période de crue. Dans la Loire, on ne l'a pas vu venir. Il y a eu des pluies mais pas très fortes. Par contre, ça a duré et quand on s'est rendu compte que la crue était aussi importante qu'en 2008, quand on a vu 1.000 m<sup>3</sup> sortir, ça faisait du remous. Donc bravo aux équipes de l'Etablissement qui ont travaillé dur, jour et nuit pour les prévisionnistes.

Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions sur ce dossier ? Il n'y en a pas.

Toujours pas de délibération. Je vous remercie.

## **6. Compte rendu de la réunion de la Commission des usagers du soutien des étiages du 25 novembre 2016**

Nous allons passer au compte rendu de la réunion de la Commission des usagers du soutien des étiages, qui s'est très bien passée, avec toujours Mamy TOMBOZAFY.

### **INTERVENTION DE M. TOMBOZAFY**

Simplement pour dire que la Commission des usagers du soutien des étiages a eu lieu à Naussac le 25 novembre dernier. Le compte rendu de la réunion est annexé à la présente note.

Il est proposé au Comité Syndical de prendre connaissance de ce compte rendu avec les Power Point qui ont été présentés dont l'ordre du jour était :

- Les éléments de bilan de l'année 2016 et les perspectives 2017
- La présentation des orientations budgétaires 2017

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

On peut simplement ajouter que l'intérêt premier de cette réunion de la Commission des usagers des soutiens d'étiage est de recueillir l'accord de ceux qui payent par rapport au programme de travaux qui est présenté et mesurer leur acceptation du service rendu. Cela a donc été l'occasion de constater, premièrement, qu'il n'y avait aucune objection par rapport au montant de la redevance, et deuxièmement, j'allais dire, par rapport aux principaux contributeurs sur ce volet redevance, qu'il n'y avait pas de questionnement sur l'utilité de la redevance. Enfin, pour faire le lien avec le précédent dossier, la confirmation également du taux aujourd'hui considéré minimum de 4% de mobilisation de provisions pour gros travaux, pour faire face précisément à ces évolutions réglementaires, de nature à induire des coûts assez élevés par rapport à la gestion de ces ouvrages dans un avenir relativement proche. Parce que là, dès qu'on touche à des questions de sismicité, ça peut rapidement devenir onéreux. Or 4%, par rapport à des coûts d'ouvrages qui sont quand même assez conséquent, ça paraît, y compris aux redevables qui payent aujourd'hui, la mesure de précaution minimale en l'état et c'est ce vers quoi nous essayons de tendre chaque fois qu'il y a une possibilité d'abonder cette provision pour gros travaux.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

On est tous d'accord et c'est pour ça que tout à l'heure, dans la DM, je disais que c'était une bonne chose de pouvoir abonder cette ligne.

C'est donc une bonne nouvelle que cette commission se soit bien passée.

Est-ce qu'il y a des commentaires ?

Il n'y a pas de délibération non plus sur ce dossier.

### **7. Conventions entre l'Etablissement et EDF relatives aux interventions en lien avec l'ouvrage de Villerest**

On continue avec les conventions entre l'Etablissement et EDF relatives aux interventions en lien avec l'ouvrage de Villerest.

#### **INTERVENTION DE M. TOMBOZAFY**

Merci Monsieur le Président.

Il y a deux points à aborder :

Le premier point concerne un avenant sur une convention déjà existante qui concerne la période 2015-2018, qui couvre les frais d'entretien courant d'occupation du bâtiment de commande et les dépenses d'investissements pour l'entretien des parties communes de l'usine hydroélectrique et du barrage de Villerest.

Les travaux initialement prévus dans cette convention seront achevés d'ici mi-2017. Il a été décidé avec l'exploitant de l'usine qu'on allait proposer de nouveaux travaux, qui sont présentés dans la note. Il s'avère que pour pouvoir intégrer ces travaux-là, il faut établir un avenant. C'est donc l'objet de la présente note.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la signature de l'avenant par le Président. Il est proposé d'approuver la délibération correspondante.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Un dossier courant. Est-ce qu'il y a des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

#### **INTERVENTION DE M. TOMBOZAFY**

Le deuxième point concerne une convention entre l'Etablissement et EDF relative à l'organisation commune et l'interface d'exploitation entre l'usine et le barrage. Il faut savoir que l'usine est une concession à EDF jusqu'en 2060 et le barrage est propriété de l'Etablissement et est exploité par BRL dans le cadre d'un marché. Les locaux et les équipements font l'objet d'un usage commun par les deux exploitants et il a été décidé de coordonner justement l'utilisation de ces parties communes dans le cadre d'une convention.

Le projet de convention qui est annexé à la note comprend notamment une description de l'organisation commune, à savoir :

- les modalités d'accès à l'aménagement,
- la gestion du système d'alimentation et de traitement de l'eau,
- la gestion des sources d'énergie,
- un inventaire des équipements et du réseau de communication.

Elle précise également la gestion des interfaces proprement dites d'exploitation, c'est-à-dire la description par exemple du mode d'exploitation « usine » et le mode d'exploitation « barrage ».

Sont incluses également :

- les modalités de suivi de la qualité de l'eau à l'aval de l'aménagement,
- les modalités d'application des consignes de débits sortants.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer cette convention et au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Concernant cette convention avec EDF : pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

### **8. Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Cher aval**

On passe au projet de SAGE Cher aval avec M. BOISGARD. M. CHANAL nous dira un petit mot en tant que Président de la CLE du SAGE, sachant que le comité de bassin de la semaine dernière a donné un avis favorable à ce projet.

#### **INTERVENTION DE M. BOISGARD**

Merci Monsieur le Président.

Par courrier reçu le 20 septembre dernier, Monsieur CHANAL, Président de la CLE du SAGE, a sollicité l'avis de l'Etablissement public Loire en tant qu'EPTB sur ce projet de SAGE.

Pour rappel, le périmètre de cette procédure, fixé par arrêté préfectoral de janvier 2005, couvre une superficie de 2.370 km<sup>2</sup> environ et concerne 4 départements de la région Centre-Val de Loire : le Cher, l'Indre, le Loir-et-Cher et l'Indre-et-Loire.

L'axe hydrographique principal est constitué par le domaine public fluvial du Cher.

A noter également que l'Etablissement a assuré le rôle de structure porteuse de cette procédure pendant sa phase d'élaboration.

Le projet de SAGE comporte 19 objectifs, 37 orientations et 63 dispositions répartis dans 7 enjeux. Le règlement quant à lui est composé de 4 articles qui concernent notamment les obstacles à la continuité écologique, la préservation des cours d'eau, l'encadrement conduisant la destruction et la non dégradation des zones humides ainsi que les obligations d'ouverture périodique et coordonnée des barrages à aiguilles situés sur l'axe du domaine public fluvial du Cher, donc l'axe du Cher canalisé.

Comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, le comité de bassin, lors de sa séance du 29 novembre dernier, a émis un avis favorable, avec 3 recommandations qui ne remettent pas en cause la nature du projet.

Concernant le COGEPOMI, la date d'instruction n'est pas encore connue à ce jour.

#### Avis formulé par l'Etablissement

Pour le préparer, le Président de l'Etablissement a sollicité début octobre le représentant de l'Etablissement au sein de la CLE ainsi que l'ensemble des collectivités membres concernées : la région Centre-Val de Loire, les Départements cités précédemment ainsi que les SICALA et la Ville de Tours.

Depuis la date de la rédaction de la présente note, seuls les avis du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et du SICALA de ce même département ont été transmis avec respectivement un avis favorable et un deuxième document sans avis mais avec un certain nombre d'observations.

#### Projet d'avis de l'Etablissement

Il a donc été préparé tout d'abord à travers la lecture par le prisme des missions de l'Etablissement.

#### **Au titre des inondations**

Il est relevé tout d'abord que l'Etablissement devra apporter un appui à la CLE pour identifier les zones d'expansion de crues. Il peut d'ores et déjà être précisé que l'EP Loire a engagé en septembre dernier une analyse exploratoire à l'échelle du bassin des potentialités en termes d'exploitation des champs d'expansion de crues. Les conclusions de ce travail devant être livrées d'ici juin 2017 seront portées à la connaissance de la CLE.

Concernant les observations indiquées dans la note, de la page 148 à la page 166, il s'agit de propositions de complément, de reformulation ou de modification de certaines rédactions afin de préciser le document.

Concernant la remarque page 166 liée à l'amélioration de la connaissance liée au risque d'inondation sur le bassin du Cher : le projet de SAGE fait référence aux études « 3P » conduites par l'Etablissement sur les bassins de l'Allier et de la Maine et prévoit d'engager des réflexions similaires sur le bassin du Cher en concertation avec les 2 autres CLE. L'Etablissement prend acte avec intérêt de cette disposition dont il pourrait assurer la déclinaison opérationnelle au regard de

son rôle de structure porteuse des 3 procédures que sont le Cher amont, Yèvre-Auron et le Cher aval, et également de son expérience passée sur les deux autres grands bassins.

#### **Au titre de la recherche, du développement et de l'innovation**

Il est relevé la mention faite d'une thèse qui a été élaborée sur le territoire du SAGE. Un livret en conséquence avait été établi par l'Etablissement public Loire et l'ensemble des résultats des autres projets de recherche, thèses ou post-doctorats seront également portés à la connaissance de la CLE, ces informations étant d'ores et déjà disponibles en ligne.

#### **Au titre de l'aménagement et de la gestion des eaux**

Il est noté que le SAGE Cher aval se doit d'être cohérent avec les 2 autres procédures : SAGE Cher amont et SAGE Yèvre-Auron et Saultre.

A ce titre et concernant ce dernier (SAGE Cher amont), le portage de la mise en œuvre est également assuré par l'Etablissement. Il est relevé un certain nombre de recommandations similaires voire communes notamment sur la gestion du domaine public fluvial du Cher, la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau, ou encore la gestion du risque inondation évoquée précédemment.

De la même façon, de la page 17, il y a un grand nombre de remarques et d'observations qui visent plutôt à préciser, à compléter ou à modifier certaines rédactions. On ne va pas toutes les lire.

On vous propose maintenant de passer directement à la question du regard en tant que structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE Cher aval puisque la CLE de cette procédure a sollicité une poursuite du portage par l'Etablissement en phase de mise en œuvre.

A ce titre, il est précisé que la cellule d'animation est constituée, selon le document, a minima d'un animateur à temps plein et d'un animateur à temps partiel recrutés par l'Etablissement pour assurer une mise en œuvre efficace des dispositions prévues dans le SAGE.

En l'état actuel, il est important de souligner que la cellule d'animation n'est constituée que d'un animateur à temps plein bénéficiant pour partie de l'appui mutualisé assuré par les services de l'Etablissement pour un coût estimé à 65.000 € en 2017, un montant à rapprocher de celui de 62.000 € indiqué dans le projet.

L'hypothèse du recrutement d'un animateur supplémentaire partagé entre les 3 procédures : Cher amont, Cher aval et Yèvre-Auron, est toujours pendante.

La structure porteuse du SAGE est seule structure pressentie pour assurer la maîtrise d'ouvrage de 20 études/actions pour un montant total d'environ 2 millions d'euros sur 10 ans, dont 5 au cours des 2 premières années de mise en œuvre du SAGE. Vous avez le tableau correspondant annexé à la présente note.

Il est proposé donc au Comité Syndical d'approuver la délibération faisant acte de la transmission de ces observations au Président de la CLE du SAGE Cher aval.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Merci. Pour avoir assisté à la présentation complète, à la commission planification de l'Agence, du programme ambitieux de ce SAGE, je voulais vraiment féliciter et la CLE et son Président Claude CHANAL pour le travail important qui a été fait. Et je souhaite la réussite de tout ce que est prévu parce c'est vraiment très ambitieux. On est très heureux, nous, au niveau de l'Etablissement, d'être partenaire et de porter ce SAGE, encore une fois en faisant des économies assez importantes pour tout le monde.

Si vous voulez dire un petit mot, Monsieur CHANAL.

#### **INTERVENTION DE M. CHANAL**

Oui Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord remercier l'EP Loire pour le travail qui a été fait parce que le Président réunissait, le Président était fédérateur, mais ceux qui ont vraiment travaillé, il faut quand même le reconnaître, ce sont les agents de l'EP Loire qui ont fait un travail admirable sur ce projet de SAGE Cher aval, c'est-à-dire le Loir-et-Cher, l'Indre, le Cher et bien sûr l'Indre-et-Loire. Un travail de grande qualité a été fait. Nous vous demanderons de continuer cette perspective de travail si vous en êtes d'accord. J'ai entendu qu'il faudrait peut-être un autre agent à mi-temps ou à tiers-temps pour pouvoir travailler sur cette rivière. Il est évident que nous serons collaborateurs avec vous y compris dans les financements s'il le faut. Voilà ce que je voulais dire. Mais merci encore à l'EP Loire.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Merci de vos remerciements. Par rapport aux agents, c'est très agréable d'entendre ces mots. Merci à vous.

Est-ce qu'il y a des commentaires ?

#### **INTERVENTION DE M. MASSOT**

Juste une information. Je présente le SAGE Cher aval au prochain conseil municipal de Tours.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

La décision sera favorable ?

#### **INTERVENTION DE M. MASSOT**

Je vais tout faire pour.

#### **INTERVENTION DE M. FAUCHEUX**

Merci de me donner la parole. Je m'associe aussi aux remerciements exprimés par le Président de la CLE. Effectivement, l'EP Loire a accompagné ce territoire-là, le SAGE est assez ambitieux, le conseil d'administration de l'Agence de l'eau a d'ailleurs encouragé cette ambition-là et, sur la question de la continuité écologique - on le sait, c'est toujours l'axe le plus difficile - le conseil d'administration a renouvelé son encouragement et a souhaité que dans les scénarios choisis, le scénario soit le plus ambitieux possible. C'est aussi ma position en tant que Vice-président de la Région de pouvoir accompagner le territoire pour aller le plus loin possible dans le souci de l'utilisation aussi efficace de l'argent public. Pour le faire très simple, il est assez clair qu'un seul barrage ne permet pas d'améliorer et de restaurer la continuité écologique, donc si on compare le coût de l'euro investi avec l'impact sur la continuité écologique, il est très faible ; par contre, si on a plus d'arasement et une meilleure continuité écologique, là on a un meilleur effet de l'argent public. C'est dans cette perspective-là que je voulais intervenir.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

#### **INTERVENTION DE M. REZÉ**

*[Micro pas branché]*

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Oui, nous ferons passer ces remarques à la CLE. Pas de souci, ça sera fait.

#### **INTERVENTION DE M. DE REDON**

Juste dire un mot, en tant que représentant du Loir-et-Cher, pour vous féliciter de l'aboutissement de ce SAGE et renouveler mes félicitations à Claude CHANAL. J'ai assisté à beaucoup de réunions, les continuités ce n'est pas un sujet facile, on l'a dit, mais ça s'est toujours passé dans une bonne ambiance, de co-construction et avec vraiment l'envie d'avancer de la part de toutes les parties. Merci beaucoup, Claude, d'avoir mené ce travail. Aujourd'hui, je pense qu'on a une partie de l'aboutissement. Bravo.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Quand on connaît l'investissement et le travail qu'il faut pour en arriver là, on peut être vraiment heureux du résultat et des délibérations favorables aussi bien de l'Agence que, j'espère, ici au niveau de l'Etablissement.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

#### **INTERVENTION DE M. CHANAL**

*[Micro pas branché]*

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

On l'a vu entre autres lors du débat de la commission planification, en effet.

On va passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est voté à l'unanimité. Félicitations et encore bravo à vous, Président, et aux équipes de l'Etablissement qui ont travaillé dessus.

### **9. Intervention de l'Etablissement au titre de la restauration de la continuité écologique**

Justement, nous allons continuer avec la continuité écologique, avec M. Laurent BOISGARD.

#### **INTERVENTION DE M. BOISGARD**

Merci Monsieur le Président.

La présente note a pour objet de vous présenter l'état d'avancement des interventions de l'Etablissement en faveur de la restauration de la continuité écologique.

#### **- L'Aron dans la Nièvre**

Suite au diagnostic préalable réalisé en 2013 sur trois barrages appartenant au Département de la Nièvre, de nouvelles réflexions ont été initiées à la demande du Conseil départemental en vue d'établir les projets définitifs d'aménagement de ces ouvrages. La dernière phase d'étude devrait prochainement être engagée.

#### **- Le Loir dans le Maine-et-Loire**

A la demande du Département de Maine-et-Loire, l'Etablissement porte depuis fin 2014 une étude de restauration de la continuité écologique sur 12 ouvrages présents sur l'axe du Loir. Suite à la

présentation des scénarii fin 2015, une étude géotechnique complémentaire a été engagée afin de mieux appréhender les éventuels impacts sur le patrimoine bâti liés à l'abaissement des niveaux d'eau.

A partir de l'ensemble de ces éléments techniques, synthétisés dans des fiches, des rencontres avec les acteurs locaux ont été organisées durant l'été et l'automne 2016 afin de recueillir leur avis.

Ces observations et éventuelles demandes de modifications des scénarii d'aménagement ont été analysées lors d'un comité technique qui s'est tenu le 21 novembre dernier.

Il est précisé par ailleurs que pour l'un des ouvrages, celui de Pont, des travaux devant être effectués dès 2016, le dossier loi sur l'eau correspondant a déjà été finalisé.

#### **- La Sarthe dans le Maine-et-Loire**

En 2016, à la demande du Département de Maine-et-Loire, l'Etablissement a engagé 2 réflexions liées à la restauration de la continuité écologique au droit de 4 ouvrages sur ce cours d'eau.

Concernant le barrage de Cheffes, suite à la présentation des scénarii d'aménagements possibles, le Conseil départemental a souhaité que la solution de « rivière de contournement » soit développée au stade projet. Le lancement de cette phase étant conditionné par l'acquisition des terrains devant recevoir l'aménagement, l'étude est actuellement stoppée.

Concernant les 3 autres ouvrages de Châteauneuf-sur-Sarthe, Villechien et le Moulin Pendu, l'étude a été engagée début octobre 2016 et les premiers éléments techniques sont attendus pour début 2017.

#### **- Ouvrages hydrauliques dans la traversé de Montluçon**

Dans le prolongement de la maîtrise d'ouvrage de l'étude de 5 ouvrages hydrauliques réalisée en 2014-2015, l'Etablissement a apporté en 2016 un appui technique à la ville de Montluçon notamment dans le cadre de la phase préalable aux travaux sur 3 des 5 ouvrages étudiés.

Afin de traiter les 2 derniers ouvrages, la ville de Montluçon a sollicité un appui de l'Etablissement pour 2017.

Dans une logique de continuité d'action, il est proposé de donner un accord de principe favorable à cette sollicitation, sous réserve de l'obtention des financements nécessaires.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante en lien avec cette dernière action.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas, non, par rapport à Montluçon ? Tout se présente bien ? Vous voyez, là encore, beaucoup de demandes de la part de Départements qui souhaitent qu'on puisse les épauler là-dessus et je pense que c'est important de le faire.

#### **INTERVENTION DE M. LEGOUTIERE**

Juste une précision, Monsieur le Président. Ce type de demande de la part de notre collectivité, ce n'est pas une demande d'opportunité, c'est que sans un appui de ce type, on ne sait pas faire. Il faut être d'une extrême modestie et bien exprimer que si on demande ce type d'aide, c'est vraiment par besoin. Je voulais que les choses soient extrêmement claires sur ce plan.

J'ai à ma droite le Président de la CLE du SAGE Cher amont qui est aussi notre Vice-président chargé de ces travaux en direct. Je ne sais, Jean-Pierre, si tu veux ajouter quelque chose.

### **INTERVENTION DE M. GUERIN**

La problématique de l'eau sur Montluçon, on la connaît tous : on manque de ressources donc forcément on est obligé de remonter très localement nos ouvrages pour avoir une entrée d'eau dans nos usines, notre eau potable ; c'est uniquement là où on a un petit problème à résoudre mais il n'y a aucun problème sur ces dossiers-là puisqu'on travaille en pleine concertation avec les services, donc il n'y a pas de souci. Et les études que l'on fera sur nos barrages de retenues seront cohérentes avec le résultat de vos réflexions. Et je rejoins M. LEGOUTIERE en disant qu'on a besoin de votre appui financier, certes, mais surtout technique. C'est ça surtout qu'il faut éclaircir. On a besoin de vous dans ces critères de technicité.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

En tous cas, merci pour ces paroles qui montrent encore tout l'intérêt de l'Etablissement et toute l'expertise et la valeur ajoutée qu'on peut apporter.

On continue avec la deuxième partie.

### **INTERVENTION DE M. BOISGARD**

#### **- Le Cher aval dans le Loir-et-Cher et l'Indre-et-Loire**

Nous restons sur l'axe Cher mais cette fois-ci sur sa partie aval et plus précisément dans les Départements de Loir-et-Cher et Indre-et-Loire

#### **Eléments de contexte**

En réponse à la demande des Départements précités, l'Etablissement a accepté en décembre 2014 de porter une étude de restauration de la continuité écologique sur 11 barrages situés sur cet axe entre St-Aignan (41) et sa confluence avec la Loire (37).

Cette action de préfiguration d'un futur contrat territorial, spécifiquement consacré à cette thématique, a débuté en avril 2015, avec un état des lieux/diagnostic des ouvrages hydrauliques concernés.

#### **Etat d'avancement technique**

Suite à cette première phase d'étude, différents scénarii d'aménagement ont été étudiés au droit de chacun de ces ouvrages. Après validation de ces éléments par le comité de pilotage en mars 2016, des réunions spécifiques de présentation ont été organisées avec les propriétaires et gestionnaires afin de recueillir leurs observations.

Ces éléments ont également été mis à profit dans le cadre de la rédaction des documents du projet de SAGE que nous venons d'évoquer.

En complément et en réponse aux demandes des services de l'Agence de l'eau et de la Région Centre-Val de Loire, il a été élaboré au cours de l'été 2016 plusieurs scénarii d'aménagement à l'échelle globale de l'axe étudié, afin notamment d'évaluer le niveau d'impact cumulé et les gains estimés sur la migration des espèces piscicoles en fonction des solutions retenues au droit de chacun des sites.

Il ressort en première analyse que :

- Le scénario d'équipement/aménagement des ouvrages, qui pourrait être considéré comme moins ambitieux en matière de restauration de la continuité écologique mais qui présente l'avantage de respecter les souhaits des propriétaires et gestionnaires, permettrait toutefois d'offrir une marge de recolonisation du Cher par les espèces migratrices supérieure à celles calculées sur tous les autres axes de migration du bassin de la Loire, excepté peut-être celui de la Creuse ;

- Les scénarii intermédiaires permettent d'escompter des taux de franchissement équivalents ou légèrement supérieurs à un prix du même ordre de grandeur ;
- Le scénario d'effacement total ou partiel de 3 barrages et d'équipement/aménagement de 7 autres permettrait d'escompter des taux de franchissement respectifs pour ces 2 mêmes espèces (l'alose et la lamproie) de 27 et 35%. Le montant des travaux correspondant est évalué quant à lui à près de 4 M€. Il est souligné que ce scénario ne correspond pas actuellement aux volontés des acteurs locaux et qu'il nécessite par surcroît de trouver un accord notamment avec la DRAC qui impose des contraintes liées au fonctionnement de certains ouvrages.

A ce stade, l'ensemble des éléments techniques sont donc disponibles pour des prises de décision.

#### Etat d'avancement des décisions

Concernant ces décisions, sur la base de l'ensemble des éléments produits, les services de l'Agence de l'eau ont précisé que :

- L'aide financière serait modulée avec un taux maximum dans le cas d'un scénario incluant la suppression de plusieurs ouvrages ;
- Le niveau d'ambition minimale pour bénéficier du soutien financier serait un scénario visant l'équipement au plus de 4 nouveaux ouvrages et l'abaissement partiel d'un barrage au moins.

Nonobstant plusieurs échanges entre services, la Région Centre-Val de Loire n'a pas encore précisé formellement son positionnement quant aux modalités de financement associées.

En l'absence de ces informations, seuls les ouvrages pour lesquels l'aménagement projeté est identique dans tous les scénarios étudiés font l'objet actuellement de la poursuite des réflexions. Pour les autres ouvrages, le glissement du calendrier de réalisation de cette dernière phase entraîne un surcroît de gestion technique et administrative conséquentes.

Dans ce contexte, force est de constater que le projet de contrat ne pourra être déposé dans le calendrier initialement prévu. Dans le cas où l'accord ne pourrait être trouvé sur un scénario d'aménagement, le projet de contrat pourrait même être remis en cause, alors même qu'il correspond à une déclinaison opérationnelle du SAGE que nous venons d'étudier.

Dans un souci de cohérence et de maintien de la dynamique de ces 2 procédures (SAGE et Contrat Territorial) que l'Etablissement porte, de valorisation de l'investissement technique et financier déjà consenti et d'optimisation des moyens humains affectés, il est rappelé à la fois l'importance et l'urgence de pouvoir disposer de ces positionnements.

Et d'insister à cet égard sur les éléments de contexte au niveau local, comme le consensus trouvé dans cadre du projet de SAGE Cher aval, mais également au niveau du contexte national, avec notamment les orientations qui ont été données par la ministre aux Préfets dans son courrier du 9 décembre 2015.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Merci pour cette présentation.

#### **INTERVENTION DE M. CHANAL**

Je voudrais revenir sur le Cher aval. Une expertise avait été faite par le Département de Loir-et-Cher et le Département d'Indre-et-Loire dans le cadre de l'économie touristique. Dans ce cadre, nous nous sommes un peu appuyés, nous SAGE, sur cette étude qui avait été faite, à la fois pour trouver une solution pour le franchissement par les poissons et aussi pour l'économie. Il a été abandonné la grande problématique d'une navigation sur la totalité du Cher aval. Dans ces conditions, il a été dit

qu'on pouvait mettre en place 5 barrages au lieu de 11. C'est quand même quelque chose d'important qui a été fait malgré ce qu'en disent certains. Dans cette solution-là, il a été dit aussi, à la fois par les Conseils départementaux (Loir-et-Cher et Indre-et-Loire), qu'ils acceptaient tout à fait ce que le SAGE Cher aval pouvait proposer dans ces conditions, à la fois pour restituer une bonne qualité écologique sur l'aquaticité et sur les poissons. Il a été entendu aussi qu'on pouvait remonter des barrages le 20 juin au lieu du 27 juin. C'est une condition qui a été mise, c'est un accord qui a été pris avec le Préfet et les préfetures du Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire. Voilà ce qui va se faire. Il y a eu un gros travail de fait.

### **INTERVENTION**

Et du Cher canalisé.

### **INTERVENTION DE M. CHANAL**

Et du Cher canalisé, pardon, je l'ai avalé. Et un consensus a été trouvé. Il y a eu beaucoup de travail en amont. C'était quelque chose qui était intouchable à une époque, parce que c'était le feu aux poudres et c'était la guerre - ce n'était pas la guerre entre les sudistes et les nordistes mais c'était pratiquement pire que ça - et on est arrivé tout doucement à trouver des compromis et je pense que c'est une bonne chose.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Très bien. Merci pour ces précisions.

Oui, M. GITTON, de l'Agence d'eau.

### **INTERVENTION DE M. GITTON**

Merci Monsieur le Président. Je tiens moi aussi à souligner le fait que beaucoup de travail a été fait pour élaborer ce SAGE. Vous avez été nombreux à en témoigner mais je tiens à le faire également. Je souhaite porter à votre connaissance - cela a déjà été évoqué à deux reprises - un élément nouveau qui, pour l'Agence de l'eau, va être structurant : l'avis qu'a rendu le comité de bassin sur le projet de SAGE Cher aval. Dans l'article 1, avant même de parler des trois recommandations qui ont été évoquées - et cet article 1 a été rédigé à l'issue des débats qui ont eu lieu en commission, donc c'est vraiment l'assemblée qui a souhaité porter cet amendement - il est écrit que « *les actions en matière de continuité écologique seront définies en cherchant à équiper un nombre d'ouvrages inférieur au nombre maximal de 5* ». Le SAGE, cela a été dit, envisage d'équiper jusqu'à 5 mais le mandat donné par le comité de bassin, c'est tout faire pour équiper moins de 5 ouvrages. Donc c'est la feuille de route, de fait, qu'a aujourd'hui l'Agence de l'eau.

Donc par rapport à ce qu'il y a en page 4 de votre document, 1<sup>er</sup> alinéa, où il est question de modulation des aides de l'Agence de l'eau, je peux légèrement compléter le propos en disant que la modulation des aides de l'Agence de l'eau, c'est soit un taux qu'on appelle « majoré » soit un taux qu'on appelle « maximal », et que, si on a pu parler à un moment donné de modulation, c'est parce que en fonction du plan de financement pour les différents travaux, s'il y a beaucoup de financeurs, l'Agence apportera moins que le maximum qu'elle peut apporter. C'est ça la modulation dont il est question.

2<sup>nd</sup> alinéa : pour l'Agence de l'eau, le débat sur le choix du scénario n'est pas terminé, n'est pas clos. Il est indiqué en page 3 du document que vous avez, qu'aujourd'hui les décideurs, les acteurs, disposent de tous les éléments techniques de tous les scénarios, donc c'est une grande avancée et c'est fort utile, mais enfin je pense qu'à ce stade il ne faut surtout pas laisser entendre - ou tout au moins retenir - que l'Agence de l'eau a choisi seule un scénario. Et je tiens à le rappeler, la feuille de route pour l'Agence de l'eau a été donnée par le comité de bassin, c'est : chercher à équiper un nombre inférieur à 5. Cela ne veut pas dire non à 5 mais on ne va pas tout droit vers la solution de 5, on cherche, on privilégie des solutions autres.

Merci de votre écoute.

#### **INTERVENTION DE M. FAUCHEUX**

Merci Monsieur GITTON de ces précisions. C'est effectivement dans cette perspective que la Région a commencé à dialoguer avec un certain nombre de collectivités - qui sont autour de la table d'ailleurs - concernées par le sujet, pour voir dans quelle mesure il était possible d'aller au maximum de ce qu'il est à la fois possible, souhaité, réaliste, sur le territoire. Avec ce que vous rappelez : les questions de modulations. Si on le résume en deux mots, c'est que l'effacement d'un ouvrage est financé à 100% aujourd'hui : Agence de l'eau + Région, par exemple, donc on ne parle pas de quelque chose qui coûte à une collectivité mais on parle de travaux qui sont payés à 100%. Ce qui ne veut pas dire que c'est facile à faire mais je crois qu'il faut quand même le regarder dans cette perspective-là en se disant c'est la possibilité de retravailler les berges, de retravailler un cours d'eau dans une commune, qui peut permettre, sans que ça coûte un sou à la commune ou à l'intercommunalité, d'améliorer très fortement le paysage, la biodiversité, de sa commune.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

M. CHANAL, un petit mot.

#### **INTERVENTION DE M. CHANAL**

Oui, je ne voudrais pas faire de polémique mais je voudrais quand même rappeler à Monsieur le Vice-président du Conseil régional que sur les 18 barrages qui existent sur le Cher canalisé, il en restera 5. Donc il y a eu quand même quelque part un grand progrès parce que - si vous êtes de l'Indre-et-Loire, vous connaissez l'Indre-et-Loire - le Président du Cher canalisé de l'Indre-et-Loire a eu tout le mal du monde à pouvoir obtenir un compromis de cette sorte, parce que le Préfet a laissé l'ouverture au 20 juin. Sans cela, on n'avait rien du tout et il y aurait eu une bataille sans fin et sans nom avec les communes traversées. Je vous le répète. Je n'ai pas dit qu'il fallait rester à 5, j'ai dit que pour le moment le compromis était à 5, après on verra. Voilà.

#### **INTERVENTION DE FRECHET**

C'est pour cela que tout à l'heure je parlais d'un projet ambitieux parce que, entre ce qu'on veut, ce qu'on écrit et ce qu'on fait sur le terrain, on s'aperçoit qu'on a souvent des difficultés, malheureusement. Mais il faut être ambitieux.

#### **INTERVENTION DE M. MASSOT**

Nous avons eu hier le rendu de la 3<sup>ème</sup> phase de l'étude morphologique du Cher, traversée de Tours. Plusieurs scénarii ont été présentés. Aujourd'hui il est trop tôt pour tirer une conclusion sur les 4 propositions. Nous n'étions que les élus de St-Avertin et de Tours, les deux communes les plus intéressées par l'ensablement du Cher à cet endroit. Mais je pense qu'il y a un problème important à résoudre et qu'il va falloir s'y atteler dans les jours qui suivent.

#### **INTERVENTION DE M. REZÉ**

*[Micro pas branché]*... au niveau du Cher canalisé dont je rappelle que ce syndicat a pour vocation essentielle de s'occuper de l'exploitation et de la gestion du Cher canalisé, ça veut dire des barrages et puis de la navigabilité. Effectivement, vous avez rappelé le travail qui a été fait et, pour avoir assisté la semaine dernière au Comité syndical du Cher canalisé, on a eu discussion parce que le Président était plutôt favorable à faire des remarques ou des observations sur le projet de SAGE parce que c'est loin de faire l'unanimité dans les objectifs et notamment dans les futurs barrages qui sont retenus et aussi sur le fait que même avec des barrages qui vont être modernisés, dont le premier est connu, ils ne comprennent toujours pas qu'ils ne pourront pas relever les barrages avant fin mai. Et ça, pour l'instant, c'est un point de blocage, je tenais à le dire.

Il y a eu un travail de fait, il y a eu des travaux qui ont été rendus par les Départements, vous l'avez fait remarquer, mais on est loin de faire encore l'unanimité et il y a encore énormément de résistance sur le sujet, il faut le savoir. Ce n'est pas terminé. Heureusement que le Département, qui a dû faire un bon travail - parce que vous parliez du Président - je pense que c'est surtout le Département qui a fait le lien, pour le citer, sur le sujet de façon à pouvoir arrondir les angles parce que je vous dis certains n'ont pas encore compris que la navigabilité du Cher est un projet pour l'instant abandonné. Peut-être que demain ça se refera mais voilà, mais ce n'est pas acquis.

#### **INTERVENTION DE M. BOIGARD**

J'ai entendu mon nom, alors je dois avoir un homonyme par-là, que je salue. Je suis nouvellement arrivé parmi vous et notamment par rapport à cette problématique du SAGE, qui a été gérée par mon prédécesseur à l'époque, Vincent LOUAULT, et puis Jean-Pierre GASCHET qui représentait le Département d'Indre-et-Loire, néanmoins rappeler qu'aujourd'hui notre action se porte sur le barrage de Civray puisque nous avons là une étude pour la rivière de contournement notamment. Nous en avons parlé avec Benoît FAUCHEUX lorsqu'il est venu nous rendre visite à Tours et effectivement il y d'autres sujets dont nous devons parler et pour lesquels il est encore temps de se causer, de s'écouter et de s'entendre. Mais l'action départementale pour le Département d'Indre-et-Loire, c'est le barrage de Civray puisque nous avons rencontré les riverains, c'est dans le cadre de l'étude, et nous investissons pas mal de sous cette année. Merci.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Très bien. Je vous remercie de ces débats très enrichissants.

Oui, Monsieur le Directeur.

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Juste pour l'information des personnes intéressées par ces questions : nous mettrons à votre disposition un accès vers un compte rendu d'une audition à l'Assemblée Nationale sur cette question de la continuité, stimulante pour tous ceux qui y réfléchissent. On peut attirer l'attention en particulier sur une intervention d'une quinzaine de minutes, de celui qui a été le Président du Conseil scientifique du plan Loire de 2007 à 2013, avec des propos qui sont assez roboratifs par rapport aux éléments de doctrine et aux retours d'expériences. Une présentation « scientifiquement argumentée » par rapport à des débats aujourd'hui plutôt administrés. Elle est d'une grande richesse. Je ne vous cache pas que d'autres propos tenus lors de cette audition vont au-delà de l'analyse strictement objective et sont quand même assez abrupts dans leur expression quant à l'utilisation des fonds publics, mais ça engage ceux qui les prononcent dans le cadre des commissions organisées par l'Assemblée Nationale. Pour information, cette audition s'est faite sous la présidence du député CHANTEGUET dans le cadre de la Commission développement durable de novembre.

#### **INTERVENTION DE M. GITTON**

Depuis peu, cela a été mis en ligne sur le site de l'Assemblée Nationale, non pas seulement sous forme de vidéo mais sous forme de texte, à lire, donc ça permet d'aller plus vite. J'attire simplement votre attention sur les mots qu'a prononcés le Président CHANTEGUET à mi-parcours, où il a souligné qu'il avait organisé une table ronde dans laquelle il n'y avait aucune contradiction. Il y a un seul point de vue qui a été rapporté. Je pense que c'est important d'avoir cela à l'esprit pour tout parcourir avant d'en tirer chacun ses conclusions.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Nous prendrons connaissance de cela avec intérêt. Vous nous avez mis l'eau à la bouche, en tous cas, donc on écouterait ou on lira ces interventions.

Sur cette continuité, y a-t-il des votes contre ? des abstentions ? Je vous remercie de ces débats très importants.

## **10. Renforcement des synergies interbassins fluviaux**

On continue avec Monsieur ROSSIGNOL.

### **INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL**

Merci Monsieur le Président.

Cette note fait le point sur des initiatives de l'Etablissement visant le renforcement des synergies interbassins fluviaux, qui constitue l'une des voies d'actions dans le but d'aider les collectivités à relever les défis liés à la gestion de l'eau et des risques naturels associés. L'objectif est de favoriser les échanges d'expérience et transferts de savoir-faire, à même de contribuer à l'amélioration des pratiques actuelles et de favoriser l'identification de pistes d'innovation.

Cela se fait à plusieurs échelles :

A l'échelle nationale, l'Etablissement participe au renforcement des synergies interbassins en France, à la fois à travers des travaux organisés et formalisés, notamment depuis près de 20 ans par l'intermédiaire de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (AFEPTB), dont il est membre fondateur, mais également en créant et en animant des temps d'échange à l'occasion desquels les gestionnaires d'autres bassins sont invités : par exemple lors des ½ journées de dialogue recherche-gestion organisées en 2015 et 2016.

Plus spécifiquement et tout récemment, l'Etablissement a pris l'initiative en octobre, en lien avec l'Etablissement public territorial de bassin Saône et Doubs, de proposer à la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'établir une sorte de trait d'union entre les deux grands bassins fluviaux de la Loire et du Rhône, en s'appuyant sur ces deux outils des collectivités à l'échelle de leurs bassins versants respectifs. Le courrier est joint en annexe à la note.

A titre d'exemple d'opération conjointe, il est à noter la participation de l'Etablissement public Loire la semaine dernière au Salon Pollutec, sur un stand commun avec l'EPTB-Saône-Doubs, et des interventions lors de temps d'échanges avec les élus et techniciens des collectivités présents.

A l'échelle des sous-bassins de la Loire et ses affluents, l'Etablissement renforce également les synergies à travers entre autres le portage des dispositifs SAGE. Le fait de porter 10 SAGE permet de renforcer les synergies entre les bassins concernés. C'est une opportunité pour favoriser les collaborations et les échanges de bonnes pratiques entre animateurs mais également entre Présidents et membres des Commissions Locales de l'Eau concernées.

En sortant de l'échelle nationale, à l'échelle européenne. Etant convaincu du caractère fructueux des échanges interbassins et des coopérations notamment européennes, l'Etablissement a mené ces dernières années différentes initiatives comme l'organisation du Forum « La Loire et ses affluents au cœur de l'Europe des fleuves », en décembre 2014, et entretenu des échanges en particulier avec le bassin de l'Elbe.

Pour rappel, une délégation d'élus de collectivités du bassin de la Loire et ses affluents, conduite par le Président de l'Etablissement, s'est en effet rendue sur le bassin de l'Elbe du 26 au 28 octobre 2015.

C'était une mission sur le thème de la prévention des inondations qui s'inscrivait dans le cadre des échanges développés depuis plusieurs années avec le Land de Saxe-Anhalt (Allemagne), notamment suite aux inondations de 2013.

Suite à cette visite et à une réunion technique en mai dernier à Orléans avec les services du Land de Saxe-Anhalt, l'accueil d'une délégation de Saxe-Anhalt sur le bassin de la Loire est envisagé du 23 au 25 mars 2017, en lien avec les services de la Région Centre-Val de Loire qui a un accord de coopération avec ce Land. Lors de cette visite, un approfondissement des échanges sur les thématiques suivantes pourrait être envisagé : changement climatique, zones d'expansion de crues, gestion des systèmes de protection contre les inondations.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Voilà. C'était une information qui n'appelle pas délibération. Est-ce qu'il y a des questions complémentaires ? Oui, Monsieur le Directeur.

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

On peut simplement indiquer que de la même manière qu'une initiative a été prise en direction de la Région Auvergne-Rhône-Alpes par rapport à ce trait d'union bassin du Rhône et de la Saône d'un côté et bassin de la Loire avec l'Allier de l'autre, d'autres initiatives vers les autres Régions sont également en cours et c'est dans ce sens que l'Etablissement a adressé un courrier à la Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, notamment par rapport à la question pendante depuis très longtemps, de la couverture par un SAGE de la Loire bourguignonne, en rappelant la disponibilité à avancer sur ce dossier-là ; et à l'identique, un autre courrier a été adressé au Président de la Région Pays de la Loire sur d'autres initiatives du même ordre.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

De façon à couvrir en effet l'ensemble du territoire.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je vous remercie.

### **11. Attribution de subventions « Classes Loire »**

Nous allons passer avec M. Renaud COLIN à l'attribution de subventions « Classes Loire », sachant qu'elles seront les dernières ainsi qu'on l'avait décidé la dernière fois.

#### **INTERVENTION DE M. COLIN**

Merci Monsieur le Président.

En l'occurrence, l'Etablissement a été sollicité pour 13 nouvelles demandes qui sont récapitulées dans un tableau qui vous a été transmis avec la note. Ces demandes ont été passées au filtre des 4 enjeux thématiques que nous avons l'habitude de retenir pour ces projets.

Ces 13 projets sont éligibles et ils vous présentés pour un montant total de 4.876 € de subventions.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Sur cette délibération, pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

On continue avec l'initiative de SOS Loire vivante.

#### **INTERVENTION DE M. COLIN**

Le deuxième point concerne une demande de subvention présentée par l'association SOS Loire Vivante pour un projet qui s'intitule Rivières d'images et Fleuves de mots 2017. C'est un projet qui a une vingtaine d'années et qui est porté par cette association à l'échelle du bassin de la Loire, avec le soutien notamment de l'Etablissement. Son objectif est de faire prendre conscience aux enfants de leur appartenance à une même entité qu'est le bassin versant de la Loire. Il prend la forme d'un concours d'arts plastiques, d'arts visuels et même de poésie, permettant de présenter également une restitution artistique en fin d'année scolaire.

Il y a également des échanges entre les classes d'amont et d'aval sur le bassin, permettant d'entretenir des relations entre les classes.

Le thème retenu pour l'année 2016-2017 est : *Les personnages légendaires de ma rivière ?*

Il est à savoir également que la restitution annuelle aura lieu au mois de juin à Orléans.

L'Etablissement est sollicité à hauteur de 11.900 €, soit 15% d'un montant total de 79.150 €.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Voilà, sur SOS Loire vivante, est-ce qu'il y a des demandes de parole ? des votes contre ? des abstentions ? Je vous remercie.

## **12. Approbation des budgets principal et annexe 2017**

On va passer au plat de résistance de notre Comité Syndical, avec l'approbation des budgets 2017. Avant, en introduction, je voudrais dire quand même qu'il est bien sûr en conformité avec le débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu le 12 octobre dernier ici même, en Comité syndical ; et vraiment l'effort incroyable qui est fait au niveau de la réduction des contributions, parce que nous sommes à plus de 22% entre 2008 et 2017.

Toutes les collectivités sont confrontées à cette baisse de budget mais je sais que dans ma commune, ou dans le Département de la Loire ou dans nos collectivités, on a du mal à atteindre des taux comme celui-là, donc je souligne que les efforts sont très importants.

Il faut aussi qu'on fasse attention. On est peut-être à la limite de l'exercice, au moins pour l'Etablissement, par rapport à nos missions - il ne faut pas que ça nous pénalise dans nos missions. On avait bien compris que c'était une demande de diminuer les contributions, mais il arrivera un moment où on ne pourra pas descendre plus bas, et je pense qu'on a atteint le plancher, parce qu'on le voit aussi, par rapport aux interventions tout à l'heure, par rapport à notre apport aux collectivités, ça a été dit autour de cette table et j'ai apprécié les prises de parole par rapport à la technicité, à l'expertise qu'on apporte aux collectivités, il ne faudrait pas que demain, par une baisse trop importante, on n'ait plus cette valeur ajoutée, et que du coup on ne puisse plus répondre à vos demandes et ça serait un petit peu dommage. Donc un effort très important a été fait. Cette année c'est une baisse pratiquement de 8%, même si dans les chiffres c'est plutôt de 6%, on vous expliquera pourquoi en fin de compte elle est bien de 8% (des subventions passent en contributions, donc ça ne fait pas plus d'argent demandé aux collectivités). Déjà, nous dans nos collectivités, quand on arrive à 2% on a l'impression d'avoir fait un miracle, donc là vous voyez on est à 8 et surtout on est à 8 après déjà des années d'effort. Voilà, je pense qu'on a vraiment répondu à la demande des Départements, dont on connaît tous la situation, mais qui ont là aussi toute leur place pour jouer leur rôle. Un petit peu de hauteur, par rapport à tout cela. Même si demain en effet les EPCI prendront plus d'ampleur pour le volet GEMAPI, c'est vrai que les Régions vont prendre aussi plus d'ampleur avec leurs nouvelles compétences. Voilà, on est dans une période intermédiaire et il faut qu'on tienne le coup, qu'on puisse continuer à accomplir nos missions de la meilleure manière de façon à pouvoir répondre à vos demandes, ce qui est quand même le plus important.

Je vais laisser à la parole à Monsieur le Directeur qui va vous le présenter et j'interviendrai à chaque fois qu'il y aura un petit complément.

### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Merci Monsieur le Président.

Vous avez indiqué que ce projet de budget 2017 intervient sans augmentation du montant total des contributions des collectivités membres pour la 9<sup>ème</sup> année consécutive et qu'il s'inscrit en conformité avec les termes du débat d'orientations budgétaires d'octobre.

A cet égard, il est à noter une réduction des contributions de plus de 22% entre 2008 et 2017, donc de 3,4 M€ à 2,6 M€. A la lecture du graphique retraçant l'évolution des contributions par rapport à 2016, vous avez pu constater que l'effort de réduction a porté principalement sur 3 postes :

- Le fonctionnement administratif : -120.000 € (-10%)
- L'exploitation des ouvrages : -90.000 € (-10%)
- Le volet recherche/développement/innovation : -40.000 € (-8%)

La répartition des contributions appelées, à la fois par type de collectivité et par territoire, souligne la réalité et la portée du principe de solidarité de bassin fluvial. Ces deux graphiques témoignent de cela, en attestent de manière évidente.

Pour ce qui est des principes retenus en 2017, ils restent les suivants :

- Les crédits des actions à l'échelle du bassin sont appelés sous forme de contribution des collectivités membres ;
- Les actions à l'échelle locale font l'objet de subventions sollicitées auprès des collectivités, membres ou non ;
- Dans les deux cas, un effet levier est recherché par la mobilisation de cofinancements, notamment de l'Europe et de l'Agence de l'eau.

Dans cet ordre de considérations, il ne vous aura pas échappé l'importance des cofinancements mobilisés et donc la nécessité d'une sécurisation de ces derniers, également - cela a été évoqué précédemment - l'apport décisif que constitue la redevance pour soutien d'étiage à hauteur de plus de 3,3 M€ quand bien même son évolution reste totalement maîtrisée.

En résumé, les contributions 2017 qu'il est proposé d'appeler respectent, comme cela a été dit, les objectifs fixés lors du débat d'orientations budgétaires, avec notamment :

Un centime d'euro par habitant à 0,17 € pour le fonctionnement administratif, un chiffre qu'on peut rapprocher des 0,20 € en moyenne sur la période 2008-2016, donc une baisse par rapport à cette moyenne ; et qu'on peut rapprocher également - je sais, comparaison n'est pas raison mais cela permet quand même de comprendre de quoi on parle par rapport à des interventions à l'échelle d'un bassin fluvial qui couvre 1/5<sup>ème</sup> du territoire français - des 25 centimes d'euro qui sont généralement le montant retenu pour l'indemnité de remboursement kilométrique vélo. Donc 0,25 € pour 1 km parcouru à vélo par un agent et 0,17 € par habitant pour le fonctionnement à l'année d'un Etablissement à l'échelle de l'ensemble du bassin de la Loire et ses affluents.

En lien plus particulièrement avec la demande des Départements de réduction de leur contribution, il vous est proposé de maintenir à l'identique de celle de 2016 la contribution des Régions au financement qui concerne la part « prévention des inondations des dépenses d'exploitation de Villerest » ainsi que de la « gestion des crues et des étiages ». Le delta correspondant, j'ajoute immédiatement de 22.245 €, serait lui réparti au bénéfice des Départements.

Plus important, la principale évolution proposée, dans le prolongement de la présentation faite lors de la dernière réunion des Présidents de CLE des SAGE portés par l'Etablissement, concerne le volet animation et communication des 14 procédures SAGE et CT.

Intégrant les dispositions en vigueur, notamment le classement en HORS GEMAPI de « *l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins* », également le fait que l'aménagement du territoire est une compétence majeure des Régions, et cela tout en assurant des moyens humains réduits au strict nécessaire, et également avec pour objectif de simplifier le traitement administratif du financement des collectivités pour ces procédures, il est proposé la mise en place d'un financement par voie contributive.

S'agissant des moyens humains mobilisés : les 2 graphiques produits attestent de manière incontestable qu'ils sont réduits effectivement au strict minimum, puisqu'à leur lecture on pourra constater qu'à la fois en valeur absolue sur l'ensemble des procédures sur le bassin et rapportées à la couverture géographique, les interventions de l'Etablissement se situent dans la fourchette basse en matière de coûts.

Ceci explique que le montant total déterminé, à hauteur de 65.883 € seulement, serait réparti en coïncidence étroite avec la réalité opérationnelle et donc l'intérêt à agir sur le territoire, à savoir sur la base du nombre d'ETP mais également pratiqué à la surface régionale.

En intégrant ces deux évolutions, et nous aboutissons donc au taux indiqué par le Président, nous aurions finalement, même avec cette « nouvelle » contribution, un montant total de contributions en baisse de 5,64% par rapport à celui de 2016.

Evidemment, la présentation des postes de dépenses du budget s'articule autour des 4 principaux domaines dans lequel intervient l'Etablissement :

- l'exploitation des ouvrages
- la prévention des risques
- l'aménagement et la gestion des eaux
- la stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation

Complétés par les volets :

- fonctionnement administratif
- patrimoine foncier

De manière générale, ce qui peut être dit, c'est que ce projet de budget est clairement axé sur les résultats. C'est-à-dire que les ressources sont allouées exclusivement aux priorités que je viens d'indiquer, à l'exclusion de toute autre (vous avez déjà évoqué la suppression notamment des dispositifs « Classes Loire »), également à des actions qui chacune produisent des résultats significatifs en termes de valeur ajoutée. Donc des actions strictement nécessaires et dont en plus il est mesuré qu'elles produisent une valeur ajoutée.

J'ajoute un troisième critère à celui-là : pour nombre d'entre elles, vu notre système de financement, susceptibles d'aller mobiliser des cofinancements autres, de l'Agence de l'eau et de l'Europe ; ce qui veut dire, « en creux », que l'Etablissement ne s'autorise pas à engager des initiatives qui ne soient pas déjà fixées, décidées par d'autres, dans le cadre des stratégies existantes.

Sauf à évoquer chacun des postes de dépenses les uns après les autres, tels que précisés dans la note, il vous est proposé de rappeler simplement les modalités pratiques, à savoir le vote à l'occasion du Comité Syndical d'aujourd'hui d'un budget 2017 qui s'appuie uniquement sur la part des crédits nouveaux appelés, complété en 2017 par le vote du compte administratif et du budget supplémentaire qui intégreraient les opérations de fin d'exercice.

Autrement dit, si les propositions budgétaires vous sont présentées globalement, avec l'ensemble des éléments (budget primitif et futur budget supplémentaire), aujourd'hui seules les dépenses inscrites à ce stade constituent le projet de budget 2017 tel qu'il figure dans la maquette budgétaire.

Si vous le souhaitez, Monsieur le Président, on peut reprendre les postes de dépenses les uns après les autres, en fonction des questions qu'ils peuvent susciter de la part des délégués présents.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Je pense qu'on a tous déjà bien travaillé sur le dossier. Ces questions avaient déjà été bien abordées lors du débat d'orientations budgétaires. S'il y a des questions particulières, bien sûr on y répondra. Je ne vois pas l'intérêt de tout reprendre dans le détail, ça va être un petit peu fastidieux. Il vaut mieux répondre aux questions.

#### **INTERVENTION DE M. FAUCHEUX**

Merci. Ce n'est pas une question, c'est plutôt une réaction, sur la partie recettes. En l'état, je ne me vois pas voter un budget de ce type-là parce que finalement, dans un contexte de baisse des contributions générales, on nous explique que les Régions vont financer la baisse des Départements - c'est un peu comme ça que je l'ai compris, ou alors je n'ai pas bien compris - dans une période où effectivement les Régions prennent de nouvelles compétences, c'est quoi : les Régions sont chef de file pour la biodiversité, chef de file pour la biodiversité dans un paysage où il y a un ensemble d'acteurs qui travaillent sur le sujet dont des Départements qui ont la charge des espaces naturels sensibles et qui ont une taxe d'aménagement à leur disposition, une fiscalité qui leur permet de financer cela, ce que les Régions n'ont pas ; c'est-à-dire les Régions sont chef-de-file mais n'ont pas la recette qui va avec. Donc dans ce cadre-là qui justifie la participation de la Région à l'EP Loire, je ne vois pas bien la cohérence avec le principe que vous proposez, que les Régions financent la baisse des Départements.

Et puis après, je n'ai peut-être pas bien compris mais vous allez m'expliquer, je ne me vois pas intégrer des subventions dans une contribution. Ce n'est pas comme ça que nous réfléchissons aujourd'hui, nous sommes tous soumis à des contraintes fortes sur nos budgets, qui vont peut-être aller d'ailleurs en s'aggravant à l'avenir, et cela me semble difficile d'intégrer des subventions dans des contributions.

#### **INTERVENTION DE M. LEGOUTIERE**

Juste une question pour mieux comprendre l'interpellation de notre collègue. Je ne vois pas de hausse de contribution des Régions qui compenserait la diminution de celle des Départements, ou alors on n'a pas le même tableau sous les yeux. Sur le tableau qu'on a en main, les contributions des Régions diminuent.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Allez-y, Monsieur le Directeur, et puis je compléterai.

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Pour répondre, par rapport à des éléments qui avaient été présentés lors du débat d'orientations budgétaires, deux choses :

La première, c'est la référence aux compétences régionales. C'est dans la perspective d'une évolution future de la répartition entre Régions et Départements, mais qui ne figure pas dans ce budget 2017. Ça fait partie des débats futurs.

#### **INTERVENTION DE M. FAUCHEUX**

Je peux vous parler de la VI<sup>ème</sup> République, mais on parle de quoi ? Evolution future, c'est-à-dire, vous parlez de quoi ?

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Des futurs budgets qu'il faudra construire. En indiquant qu'aujourd'hui la situation est que, sur les 90% de la clé de fonctionnement administratif, les Départements payent 75% et les Régions payent 250%, et la discussion qui a eu lieu dans les différentes réunions préparatoires était de dire que cette clé devrait être revue à terme. Ce n'est pas encore le cas dans ce projet de budget. Mais pour autant, comme sans augmenter la part de la contribution des Régions, il était possible d'utiliser un delta d'une vingtaine de milliers d'euros qui n'augmente pas la part des contributions, pour tenir compte de cette idée qu'*in fine*, en termes d'aménagement du territoire et de gestion intégrée des risques dans ce cadre, peut-être la part des Régions sera supérieure aux 25 % qui sont consentis aujourd'hui par rapport aux 75 % qui sont payés par les Départements, ces quelques 20.000 € pour l'ensemble des Régions seraient reportés au profit des Départements.

#### **INTERVENTION DE M. FAUCHEUX**

Ça, c'est la proposition 1.

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Effectivement.

#### **INTERVENTION DE M. FAUCHEUX**

L'hypothèse de base, c'est 271.000 € pour la Région Centre. Si on intègre la proposition 1, on se retrouve à 14.000 € de plus. Ça veut dire que les 20.000 sont répartis, ou alors je ne comprends rien du tout.

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Aujourd'hui, en contribution 2016 de la Région Centre-Val de Loire, c'est 290.788 €. Ça, c'était pour 2016. En intégrant la proposition d'évolution 1, ça reste inférieur puisque c'est 285.210 €.

#### **INTERVENTION DE M. FAUCHEUX**

Oui mais l'hypothèse de base 2017, vous la calculez comment ? On a une hypothèse de base à 271.000 €.

#### **INTERVENTION de M. EUDE**

L'hypothèse de base, c'est celle avant intégration de la proposition d'évolution 1.

Et le deuxième élément d'évolution, c'est celui qui fait suite à la réunion avec les Présidents de CLE des SAGE portés par l'Etablissement, qui était de dire que à la fois au regard du nombre de dossiers de cofinancements, du nombre de procédures portées, des compétences des Régions et au fait qu'aujourd'hui déjà elles sont les principaux cofinanceurs (abstraction faite de l'Agence), la part qui était apportée sous forme de subventions par les Régions pourrait être intégrée sous forme de contributions. Transformer ces subventions en contributions peut donc donner l'impression d'un montant supérieur de participation financière.

Ceci pour dire que l'ensemble des collectivités aujourd'hui bénéficie de la réduction du montant des contributions, et que l'effort ponctuel qui est demandé aux Régions sur les 20.000 € de delta, c'est pour tenir compte du souhait qui avait été exprimé par les Départements en matière notamment d'aménagement du territoire et de gestion intégrée des risques, de faire évoluer la répartition 75/25 entre les Départements et les Régions. Mais on parle de 20.000 € au total. Le seul facteur

d'augmentation réelle de la contribution de Régions est lié au fait que ce qui était payé en subventions pour l'animation des procédures SAGE et CT serait mobilisé sous forme de contributions.

#### **INTERVENTION DE M. SAUVADE**

Je ne veux pas rentrer dans un conflit entre Départements et Régions mais en tant que représentant d'un Département, je crois qu'il faut quand même bien retenir - et tout le monde connaît bien le problème - que les charges de tous les départements ont considérablement augmenté et continuent d'augmenter à cause des charges sociales, que les départements ne les maîtrisent pas. C'est vrai qu'on a des charges de fonctionnement qui augmentent. On peut donc comprendre que les départements aient demandé une baisse de leur contribution. Et quand vous me dites que les départements modifient la taxe d'aménagement, je veux bien mais la taxe d'aménagement n'augmente pas non plus chaque année, elle est quand même plutôt à un niveau qui aurait tendance à baisser parfois, et elle ne sert pas que pour ces actions de biodiversité. On l'utilise déjà pour les ONS, on l'utilise pour nos contrats territoriaux, on l'utilise pour le CAUE, les chemins de randonnée, donc elle est complètement utilisée. Dans mon Département (Puy-de-Dôme), toutes ces charges-là ne sont pas couvertes complètement par la taxe d'aménagement, donc on ne peut pas grâce à cette taxe financer en plus des contributions à nos syndicats, comme l'EPL ou EPIDOR également. On est obligé de faire avec les moyens que l'on a et, malheureusement, si les départements ont fait une telle demande, c'est qu'ils n'avaient pas d'autre choix. Je ne crois pas que la taxe d'aménagement soit un moyen qui puisse nous permettre de répondre, justement, au déficit de recettes ou aux augmentations de dépenses qu'on a par ailleurs malheureusement.

#### **INTERVENTION DE M. CHITO**

Je crois qu'il est important de tenir compte déjà de ces observations des départements parce que, quand on voit qu'aujourd'hui c'est le dernier point - on voit le Département de la Creuse qui veut partir brusquement - on risque d'avoir un effet entraînant. Il ne faudrait pas que d'autres fassent la même chose.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

On parlera tout à l'heure de la Creuse.

#### **INTERVENTION DE M. CHITO**

Je pense que c'est dans le sujet, c'est-à-dire que les départements sont vraiment en difficulté et donc certains veulent s'en aller. C'est la raison pour laquelle il fallait tenir compte de cela, d'autant que le 75/25 n'est pas forcément totalement justifié. Le 75/25 n'est peut-être pas totalement justifié et donc c'est ça qu'on remettait en cause, nous les départements. Alors, si la Région conteste ça, oui c'est un débat à avoir ensemble.

Alors on parle de taxe d'aménagement mais on peut aussi parler de CVAE.

#### **INTERVENTION DE M. MORIN**

Jean-Claude MORIN, Conseiller au Département du Cher.

Concernant ce calcul, il s'avère que les sommes que nous avons réglées l'année dernière sont différentes des sommes qui sont proposées ici. Nous avons donc réglé 151.368 € et les bases de calcul ne sont pas les mêmes. Alors est-ce que c'est une erreur technique, est-ce qu'il y a quelque chose ? C'est un peu embêtant parce que si on part de l'année dernière, ce ne sera pas le même calcul.

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

C'est vraisemblablement une erreur matérielle pour le chiffre de 2016, mais il nous faut le vérifier.

#### **INTERVENTION DE M. MORIN**

Oui, si vous pouvez le vérifier. Merci.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Je voulais revenir sur le tableau récapitulatif des contributions.

En fin de compte, on a l'intégration de la proposition 1 : donc là, on a bien tout le monde qui est en baisse, y compris les Régions : la Région Centre, c'est -2%, la Région Auvergne-Rhône-Alpes -5%, et ainsi de suite. Les Départements un peu plus, c'était un petit peu ce qu'on avait dit au débat d'orientations budgétaires, et les collectivités, une petite baisse très faible, mais quand même des baisses partout.

On fait la proposition 1, où on baisse tout et après, on fait la proposition 2 où on répartit. Alors, il faut savoir aussi de quoi on parle : on répartit 60.000 € pour le portage de 14 procédures de SAGE et de CT. Vous vous rendez compte un peu du montant dont on parle. Et c'était déjà une dépense des Régions, qui était en subvention et qui passerait en contribution.

#### **INTERVENTION DE M. COUTURIER**

Je suis Vice-président de la métropole, j'ai une petite baisse mais ça va. Ce n'est pas à ce titre-là que je souhaite intervenir parce que je dois voter aussi pour Monsieur Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) qui m'a donné pouvoir et qui vous a écrit pour vous faire part, comme d'autres départements, de son souhait de baisser voire carrément annuler sa subvention annuelle. Je ne sais pas ce que vous comptez répondre au Département 44. Pour l'instant, vous proposez de baisser de 10%. Ces questions vont se reposer et je rejoins la personne qui m'a donné son pouvoir sur les interrogations des départements sur la poursuite de leur financement à l'EPL.

Je vois que la Région des Pays de la Loire n'a pas de baisse dans l'intégration de la proposition n° 2. C'est parce qu'elle ne participe pas à des SAGE du territoire de l'EPL ?

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

1 seul : le SAGE Loir.

#### **INTERVENTION DE M. COUTURIER**

Loir. OK. Parce que, autrement, ils contribuent directement aux structures porteuses de SAGE, c'est ça ? Ce ne sont pas des SAGE portés par l'EPL. Seul le Loir. D'accord. Merci pour ces éclaircissements.

#### **INTERVENTION DE M. FAUCHEUX**

Alors qu'on s'entende bien. Je connais la situation des départements et je déplore. Il faut se rappeler d'où vient la situation, avec le transfert des prestations sociales qui viennent de l'Etat et c'est quand même ça le principal problème. Mais il n'y a pas que les départements qui ont des soucis budgétaires et les soucis budgétaires des départements affectent les syndicats mixtes et les établissements publics dans lesquels les régions siègent, et on ne peut pas partir du principe que parce que les départements ont des difficultés financières plus fortes que les régions - les régions en ont aussi -, ce sont les régions qui vont payer pour les départements. Et cela vaut pour d'autres syndicats mixtes dans lesquels nous sommes ensemble. Je pense que vous le savez pour ceux qui sont de la Région Centre. On va être dans une situation budgétaire très difficile et on ne pourra pas s'amuser à faire ce genre de choses, en tous cas la Région ne pourra pas compenser ce que les

Départements ne peuvent plus payer. Après, c'est l'action publique qu'il faut réinterroger, son ampleur et aussi ses modes de financement ou ses choix macroéconomiques. Mais ça, comme il y a des échéances dans quelques mois qui permettront au Français de se prononcer, on verra bien comment ils se prononcent.

Mais sur le sujet, moi je suis mal à l'aise avec votre proposition n° 2 parce que ça m'intéresse comme Vice-président de Région d'avoir des subventions que je peux suivre action par action, plutôt que d'avoir des actions qui soient noyées dans la masse.

Enfin bon, je vous ai donné ma position. Après, si on regarde le tableau et qu'on regarde comment les baisses s'exercent. Nous, on baisse de 5.000 €, d'autres baissent de 20.000 €, donc on ne parle pas seulement de 20.000 € globalement qui sont répartis. Ça fait des différentiels qui sont plus importants que cela. Si je ne prends que ma Région, ils sont beaucoup plus importants que cela.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Après, je rappelle quand même qu'on est un Etablissement où on fait de la solidarité aussi. On l'a vu encore il y a quelques semaines avec tout le travail qui a été fait au niveau du barrage de Villerest. Je pense que tout le monde était content que le barrage de Villerest puisse faire son travail de protection contre les inondations. Je ne parle même pas du soutien d'étiage pendant l'été. Encore une fois, je ne minimise pas les montants. Mais quand on voit qu'on parle de 200.000 € de contribution sur un an pour l'Etablissement et qu'on a en tête ne serait-ce que le montant des dégâts qu'une crue peut occasionner sur une petite partie du territoire - je ne rappellerai pas les problèmes qu'il y a eu ce printemps -, on parle alors en millions d'euros. C'est vrai qu'en France, on préfère guérir que prévenir, ça c'est vrai, que ce soit en tout, en médecine, absolument tout. On est prêt à dépenser des millions d'euros pour réparer mais on a toujours du mal un petit peu à anticiper. Je rappellerai qu'il n'y a eu aucun « incident » sur le fleuve Loire en tant que tel, ce qui prouve qu'on a fait, et bien fait notre travail, et encore là, la dernière fois, au mois de novembre. Je rappelle qu'on était en présence d'une crue équivalente à 2008. Personne n'a rien vu, ça s'est très bien passé, parce que l'Etablissement a fait son travail, a joué son rôle. A des coûts encore - là vous avez un exemple par rapport aux SAGE - qui sont parlants.

Je pense qu'il faut faire attention aussi de ne pas aller trop loin parce que ça peut nous revenir comme un boomerang et ça sera beaucoup plus important.

### **INTERVENTION DE M. DE REDON**

Oui, Monsieur le Président. Je ne pense pas qu'on soit ici présents pour s'amuser sur un budget. Il y a effectivement un geste de solidarité - tu parlais de solidarité envers des départements qui sont vraiment en grande difficulté en termes de collectivité - nous en Loir-et-Cher on a augmenté les impôts, ce n'était pas agréable, et on n'avait pas d'autre moyen de faire sinon on était en cessation de paiement. C'est ça la réalité aujourd'hui des départements. Et donc le fait effectivement, dans un contexte budgétaire très difficile pour les départements - on serre les vis de partout, on fait tout ce qu'on peut en espérant effectivement que ça repartira puisqu'on a en charge des dépenses sociales et que ça grève complètement notre budget -, d'envoyer un signal que l'Etablissement public Loire en a conscience et fait les efforts pour permettre aux départements effectivement de résoudre leur situation financière. Je pense qu'on est tous ici des ambassadeurs et des représentants de l'Etablissement public Loire dans les différentes collectivités où l'on siège. Tu as très bien rappelé l'importance de l'Etablissement, du travail fait et bien fait. En tous cas nous dans le sud du Loir-et-Cher on a été sensibilisés non plus au risque d'inondation mais carrément à des inondations historiques. Et donc on va tous, je ne vais pas dire affronter mais parfois un petit peu affronter quand même, dans nos collectivités des collègues qui ne sont pas forcément aussi sensibilisés que nous on peut l'être ici. Et c'est vrai que d'avoir cette évolution des contributions à la baisse nous donne des arguments et nous aide aussi à vendre les efforts auprès de nos collègues qui, encore une fois, ne sont peut-être pas aussi sensibilisés que nous à tous les enjeux que tu évoquais. Même si ce sont des baisses qui sont significatives mais pas forcément très importantes, elles sont importantes pour nous et je pense qu'il faut continuer à travailler dans ce sens-là. En tous cas, moi, dans ma

collectivité, je sais que ça va m'aider la semaine prochaine. On est en session et inévitablement, la question va venir sur le tapis.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ?

Pour rebondir sur ce que vient de dire Louis DE REDON, je suis aussi Conseiller départemental. Le Département de la Loire est comme les autres départements et c'est vrai que cette baisse aussi est un signe fort, de l'effort fait par l'Etablissement. Nous, en plus, dans notre département, on a le barrage de Villerest sur notre territoire et se rend bien compte de toute l'importance de cet équipement et du travail qui est fait.

Et ça a été dit à plusieurs reprises dans les délibérations, avant, sur la qualité du travail qui est fait, la qualité de nos techniciens, de nos agents, à l'Etablissement. C'est difficile de dire d'un côté : le travail qui est fait est formidable et heureusement qu'on a ces techniciens, heureusement qu'on a cette valeur ajoutée et cette expertise, et puis d'un autre côté, malgré des baisses importantes des contributions, dire qu'on ne veut plus participer. C'est un petit peu ambigu.

Je félicite et je remercie encore le Directeur et les services. Dans ma collectivité, je préside aussi un grand syndicat d'eau et d'assainissement. J'ai demandé des baisses, on m'a amené 2% et ils transpiraient parce qu'ils avaient raclé les fonds de tiroirs. Là on arrive avec 8%. Après déjà plusieurs années de baisse, depuis 2008 : baisse en agents, baisse en crédits de fonctionnement, voire d'intervention. L'effort est continu, réel, et chaque fois que je m'entretiens avec le Directeur, c'est pratiquement le principal sujet de nos discussions sur l'Etablissement. Il faut aussi respecter ça.

#### **INTERVENTION DE M. CHITO**

Je partage entièrement ce que vous venez de dire tous les deux, les deux derniers intervenants. C'est exactement la position du Département de l'Allier : nous considérons que vous avez écouté notre alerte - je me rappelle avoir été, malheureusement, un de ceux qui ont lancé l'alerte -, vous avez écouté cette alerte, vous avez bossé dessus, vous nous offrez les mêmes services avec la même technicité en ayant fait des efforts budgétaires et donc nous approuvons cette attitude-là. Et bien sûr, nous allons positivement voter dans cette direction.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Je vous remercie en tous cas de ces paroles.

#### **INTERVENTION DE M. FAUCHEUX**

Je demande si on peut amender la proposition n° 2, c'est-à-dire rester à des contributions qui sont des contributions statutaires et des financements sur les actions, ce qui permet de mieux suivre et d'avoir une meilleure gestion. Cela rend aussi les choses plus lisibles et ça évite d'avoir en commission permanente où on dit : finalement notre contribution augmente de 22.000 € alors qu'on nous avait dit que ça baisserait. C'est beaucoup plus lisible si on fait ça et je pense que ça assouplirait les choses.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

J'ai deux remarques à faire :

1. Chaque fois qu'il faut aller chercher les subventions, c'est un coût d'administration supplémentaire, alors même qu'on a moins de personnel - je rappellerai qu'au niveau des effectifs, c'est moins 2 personnes.

2. On a des Régions qui, elles, ne veulent plus payer de subventions mais qui pourraient être prêtes à payer des contributions. C'est-à-dire que si on accepte cet amendement, on va avoir un problème de cofinancement dans ces Régions. D'où la difficulté, vous comprenez je l'espère.

C'est pour cela qu'on propose cette décision. Sinon on risque d'être très mal au niveau des SAGE.

Je vous propose de passer au vote.

#### **INTERVENTION DE M. FAUCHEUX**

Après, je ne sais pas dans quelle zone on rentre mais il y a une dotation statutaire, ma collectivité votera sa dotation statutaire et vous apportera la subvention sur les programmes d'actions. Et ce n'est pas le vote du budget qui le changera, il faut en être conscient.

#### **INTERVENTION DE M. DUMAS**

Christian DUMAS, Conseiller régional. Je partage tout à fait l'avis de Benoît FAUCHEUX, sur 3 points :

J'ai bien entendu, effectivement, que les départements rencontrent aujourd'hui des difficultés budgétaires importantes. C'est vrai, pour autant il ne s'agit pas là de la seule institution qui rencontre ce type de difficultés. La Région est confrontée aux mêmes difficultés avec, qui plus est, non pas l'aide sociale, qui est du domaine des départements, mais, à titre d'exemple, les régions vont reprendre la compétence transport. Oui, elle est compensée, on peut en discuter, mais vous savez très bien qu'elle n'est pas compensée intégralement et, qui plus est, la Région Centre s'est clairement positionnée pour la gratuité des transports, donc elle va, de fait, assumer. C'est un choix mais, si vous voulez - on est en train de faire des choix là -, c'est un choix qu'on a fait, donc on peut avoir ce choix-là et avoir d'autres choix par rapport au financement de l'Établissement public Loire.

Le deuxième point, c'est qu'effectivement, il me semble que le versement de subventions permet aussi une meilleure lisibilité et que des régions aient fait un autre choix, je ne le conteste pas, mais ce n'est pas parce qu'une ou deux régions font ce choix-là qu'il s'impose automatiquement à la Région Centre-Val de Loire qui, elle, a aussi la capacité à ne pas forcément vouloir évoluer dans cette direction-là. Et donc pour ces raisons, effectivement, il me semble qu'à la fois un maintien du niveau financier de financements pour la Région Centre est tout à fait acceptable. Et moi, une fois encore, je ne conteste pas les positions d'autres institutions ou d'autres régions, mais pour autant il ne me semble pas qu'elles doivent s'imposer à la Région Centre.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Juste une réponse. Financièrement, quand même, vous avez une baisse de votre participation de 2%. Une baisse. C'est quand même important. Il y a réellement une baisse de 2% pour la Région Centre-Val de Loire.

#### **INTERVENTION DE M. FAUCHEUX**

C'est pour ça, je pense, qu'on est en capacité de voter ce budget côté ressources si on sépare bien la part dotations statutaires de la part subventions. On a entendu les arguments des uns et des autres mais il était important, je pense, de bien réaffirmer que les régions ont aussi leurs difficultés financières et qu'elles ne vont pas forcément s'arranger. On est dans un contexte qui est le même pour tout le monde.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Je vous rassure, on le sait parce qu'on travaille beaucoup avec nos régions.

Pour autant, on va passer au vote sur la délibération qui vous était proposée. Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ? Je vous remercie de la confiance et je remercie encore les services et leur Directeur qui travaillent dur et dans des conditions un petit peu compliquées parfois.

#### **INTERVENTION DE M. LEGOUTIERE**

Monsieur le Président, puisqu'on en a terminé avec ces aspects, juste une question purement anecdotique : quel est le sort que compte réserver l'Etablissement à la démarche singulière du Conseil départemental de la Creuse ? En tant que voisins, dans l'Allier, ça nous intéresserait.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

C'est au point 17. On y arrive.

### **13. Gestion du patrimoine foncier sur le site du Veudre**

#### **INTERVENTION DE MME GONZALEZ**

Merci Monsieur le Président.

Concernant la gestion du patrimoine foncier sur le site du Veudre, il est proposé pour 2017 le renouvellement des conventions de participation financière des travaux d'amélioration du bâti avec les communes de Chantenay-Saint-Imbert et Tresnay selon les mêmes conditions que précédemment, c'est-à-dire une participation de 50% aux dépenses de travaux sur une enveloppe maximum de 20.000 €.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Sur cette convention ? Oui, Monsieur BARLE.

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Vous comprendrez, Président, que je ne puisse pas rester muet, après le long débat budgétaire, devant cette proposition de dépenses. Je rappellerai tout simplement que l'équipe pluridisciplinaire a mis en exergue l'impératif devoir de notre Etablissement de remettre les digues en état et aussi de se pencher sur la prévention, sachant que les protections de type barrage étaient pratiquement bannies de leurs conclusions. Et j'avais démontré par A+B l'intérêt douteux de l'ouvrage du Veudre.

Alors voyez-vous, tout ce patrimoine foncier sur le Veudre, qui intéresse également ma commune mais laquelle n'a jamais signé de convention, coûte fort cher et ce serait certainement une très bonne économie à réaliser.

Je dois dire que les conventions signées avec Chantenay et Tresnay - permettez-moi la métaphore, elle est facile pour moi - sont un emplâtre sur une jambe de bois concernant ce patrimoine. Je rappelle que le maire de Tresnay, devant l'impossibilité de louer, pour vétusté, une des maisons appartenant à l'Etablissement public, avait proposé le rachat de cette maison. Pour l'instant, il n'a pas été donné suite à sa proposition. Je trouve qu'il serait quand même opportun de se pencher sérieusement sur la question.

C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai concernant cette proposition.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Oui, Monsieur FAUCHEUX.

#### **INTERVENTION DE M. FAUCHEUX**

Je remercie M. BARLE de rappeler un peu l'histoire de tout cela. Il y a des élus qui ont de l'antériorité dans cet Etablissement mais ce n'est pas le cas de tous. Moi, je me pose clairement la question de l'intérêt pour l'Etablissement public Loire de continuer à avoir ce travail sur le foncier. Je suis plutôt dans l'idée que ce barrage ne se fera jamais et que c'est peut-être d'ailleurs une bonne chose, et que c'est une dépense qui est à mon avis inutile. Je vais plutôt voter contre.

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Je vous en remercie. Effectivement, j'ai l'affreux privilège de siéger ici depuis un quart de siècle au moins. J'ai connu tous les Présidents ! J'ai un certain recul. Mais je m'aperçois qu'on tergiverse depuis presque 20 ans sur ce projet sans avancer d'un iota et je peux vous dire aussi que le patrimoine sur le site s'est détérioré et ça a été de nature aussi à beaucoup gêner les acquisitions et les transactions foncières notamment sur les prairies, qui sont de riches prairies dans cette vallée d'embouche. Par conséquent, je vous remercie pour votre soutien et je réitère ma suggestion de réfléchir rapidement sur le devenir de ce patrimoine qui s'étiole, ce qui est fort dommage, et ça donne d'ailleurs une très mauvaise de l'Etablissement public sur le terrain. Il faut que je sois bon ambassadeur pour que le SINALA perdure.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Je n'ai pas votre antériorité, mais je lis attentivement les dossiers. Qu'on m'apporte demain un courrier de l'Etat disant que le projet d'ouvrage du Veudre est définitivement abandonné et il n'y a aucun souci, on s'organisera. Mais aujourd'hui ce n'est pas le cas et je suis sûr que si on prenait cette délibération, il y aurait de grandes chances qu'elle soit contestée. Et puis, on va le voir tout à l'heure avec le souhait de départ de la Creuse, oui c'est vrai qu'après l'abandon du projet de barrage de Chambonchard on a fait un beau geste en direction du Département de la Creuse et qu'est-ce qu'il fait aujourd'hui ? Il nous demande de sortir.

Encore une fois, tant que l'Etat ne nous aura pas confirmé que ce projet est abandonné et qu'on peut disposer librement du foncier, vous ne m'en voudrez pas de rester prudent, et de m'en remettre à la sagesse de ceux qui m'ont précédé. Après, on débattrà, c'est nous qui déciderons. On est un comité qui délibère.

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Oui mais on peut tout à fait remettre le débat à l'ordre du jour, j'en serais fort aise, puisqu'on connaît aujourd'hui les conclusions de l'équipe pluridisciplinaire et qu'on peut reposer la question - peut-être attendre quelques mois - de manière à ce qu'une dernière fois pour toutes on décide d'en finir.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Encore une fois, il faut qu'on ait les garanties qui s'imposent. On pourra peut-être reposer la question. Mais je suis d'accord avec vous, on va attendre quelques mois, ça sera plus simple.

Des votes contre ? 3. Madame ANTON et Messieurs FAUCHEUX et DUMAS.

Des abstentions ? 1 Monsieur BARLE, vous vous abstenez ?

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Oui oui, je vous l'ai dit.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Vous l'avez dit mais il faut confirmation !

Donc 1 abstention.

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Je peux le faire des deux mains si vous voulez.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Oh non, une suffira.

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Je souhaite qu'il soit bien noté au procès-verbal que le débat peut être repris au sein de notre assemblée et que la question peut être posée de façon claire, nette et franche.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Je ne suis pas là depuis très longtemps mais je sais qu'on a déjà abordé ce sujet-là dans ces termes. Je m'en souviens très bien.

Cette délibération est adoptée à la majorité. Je vous en remercie.

### **14. Programmes d'action 2017 des SAGE et de CT portés par l'Etablissement**

On va passer très rapidement sur les 14 programmes d'action du SAGE parce que ça pourrait être très long. Je vous laisse présenter. Je compte sur vous.

#### **INTERVENTION DE M. BOISGARD**

Merci Monsieur le Président. Je vais essayer de faire de mon mieux.

On l'a déjà vu effectivement, donc aujourd'hui en 2017 l'Etablissement portera 10 procédures de SAGE et 4 contrats territoriaux. La présente note produit un état d'avancement de chaque procédure ainsi qu'une description des programmes d'actions 2017. Pour chacune d'entre elles, vous avez la même présentation.

Il est à noter que ces éléments ont déjà été présentés, comme cela a déjà été évoqué, lors de la réunion des Présidents de CLE qui s'est tenue le 12 octobre dernier à Orléans.

#### **SAGE Val Dhuy - Loiret**

En 2016 a été engagée l'étude sur « Les Assises du Loiret » visant à construire une vision partagée de cette rivière et donc aussi la préparation du contrat territorial. Ces actions seront poursuivies en 2017 avec un montant total de budget de 105.808 € répartis sur les 3 types de dépenses : animation, communication et étude.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Sur ce dossier-là, est-ce qu'il y a des questions ?

#### **INTERVENTION DE M. SAUVADE**

Ce n'est pas une question. Je voulais faire une petite intervention sur ces différents dossiers. Il y a le sujet, Monsieur le Président, que je vous ai évoqué avant notre réunion et duquel je souhaiterais vous entretenir avant de m'en aller cet après-midi, qui concerne 2 SAGE : Sioule et Allier aval, avec une étude concernant la ressource en eau de la chaîne des Puys, sur laquelle on sollicite l'Etablissement public Loire pour nous aider au portage, sans qu'il y ait un coût pour l'Etablissement - je tiens à le préciser - et donc j'espère que dans les semaines qui viendront, enfin même aujourd'hui, avec mon collègue Pascal ESTIER, Président du SAGE Sioule, de réussir à aboutir sur ce sujet. Sans l'Etablissement public Loire, on ne pourra pas faire l'étude. Ce serait très dommage puisque la chaîne des Puys est quand même une ressource qu'on destine à l'eau potable, on la connaît mal et on a de fortes pressions autres pour l'eau potable, sur cette chaîne des Puys, donc on a besoin vraiment de cette étude. Donc on compte beaucoup sur l'Etablissement public Loire, sur son appui, sur ses compétences, pour nous aider. Et puis le fait que ce soit une collectivité, simplement, puisqu'on a les financements mais si ce n'est pas une collectivité qui le porte, on ne pourra pas l'obtenir et ce serait vraiment très dommage de ne pas aboutir, de l'avoir écrit sur le papier quand on a fait nos SAGE et de ne pas aller jusqu'au bout maintenant.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

On en parlera tout à l'heure, pas de souci.

On continue ?

#### **INTERVENTION DE M. BOISGARD**

##### **SAGE Sioule**

Avec le SAGE Sioule, c'était notamment l'objet de ce que vient de présenter M. SAUVADE, donc effectivement avec la finalisation du contenu du projet de recherche « Chaîne des Puys » ainsi que l'étude d'inventaire des têtes de bassin versant. Ces deux projets et ces deux études seront poursuivis également en 2017, avec un montant prévisionnel du programme d'actions uniquement sur les dépenses d'animation et de communication pour un total de 89.346 €.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Sur ce dossier-là, pas de questions ? pas de vote contre ? pas d'abstention ? Je vous remercie.

#### **INTERVENTION DE M. BOISGARD**

##### **SAGE Yèvre-Auron**

L'étude d'inventaire des zones humides a été finalisée en 2016. L'année 2017 verra la poursuite du suivi du protocole de gestion volumétrique ainsi que la participation à la mise en place du contrat territorial de gestion quantitative et qualitative sur les ressources souterraines et superficielles du territoire.

Le montant budgétaire global s'établit à 128.364 € dont 50.000 € pour la réalisation d'un zoom à l'échelle du périmètre du SAGE de l'analyse des potentialités des champs d'expansion des crues sous réserve que l'étude globale menée à l'échelle bassin le détermine.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Sur ce dossier, des votes contre ? des abstentions ? Je vous remercie.

#### **INTERVENTION DE M. BOISGARD**

##### **SAGE Loire en Rhône-Alpes**

Au titre de 2017, la structure porteuse du tableau de bord sera revisitée et il sera procédé à l'intégration de nouveaux indicateurs. Plusieurs autres opérations seront mises en place pour poursuivre dans le cadre du plan d'action pour limiter le dysfonctionnement morphologique du fleuve Loire.

Le montant total du programme d'actions 2017 s'établit à 35.146 € correspondant tout particulièrement aux dépenses d'animation puisque le co-portage est assuré avec le Département de la Loire.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Sur ce dossier, pas de question ? pas de vote contre ? pas d'abstention ? Je vous remercie.

#### **INTERVENTION DE M. BOISGARD**

##### **SAGE Loir**

L'année 2016 aura été tout d'abord marquée par la finalisation du projet de contrat régional de bassin versant du Loir avec la Région Pays de la Loire.

Le programme d'actions 2017 prévoit la finalisation de l'étude de gestion quantitative et la mise en œuvre d'un plan de sensibilisation pour améliorer la conscience du risque et la résilience du territoire, action notamment prévue dans ce CRBV Loir.

Le montant total du budget s'établit à 109.545 €.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Sur ce dossier, pas de question ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

#### **INTERVENTION DE M. BOISGARD**

##### **SAGE Cher amont**

2016 aura été la première année de mise en œuvre. La CLE s'est attachée notamment à formuler un certain nombre d'avis sur les dossiers soumis à sa consultation. Les études n'ayant pu être menées, elles sont reportées sur le programme d'actions 2017 et notamment celle en lien avec le fonctionnement hydrogéologique des nappes qui sera menée de façon commune avec le SAGE Cher aval.

Un temps d'appui sera également consacré à la structuration de la maîtrise d'ouvrage sur ce territoire qui en est dépourvu.

Le montant prévisionnel du programme d'actions s'établit à 166.483 € dont 100.000 € d'études.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Sur ce dossier, pas de question ? Même vote ? Je vous remercie.

#### **INTERVENTION DE M. BOISGARD**

##### **SAGE Allier aval**

L'année 2016 aura été également la première année de mise en œuvre. L'année 2017 sera l'occasion de mettre en œuvre les actions prévues en 2016 qui n'ont pu être menées notamment du fait du départ ponctuel de l'animatrice. Ces études, que vous retrouvez dans la note, sont reportées

en 2017, avec un montant total de 267.348 €. On peut citer également le projet qu'a évoqué M. SAUVAGE sur la chaîne des Puys.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Sur ce dossier, pas de question ? pas de vote contre ? pas d'abstention ? Je vous remercie.

#### **INTERVENTION DE M. BOISGARD**

##### **SAGE Cher aval**

L'année 2017 devrait voir l'approbation de cette procédure puisque c'est la seule aujourd'hui encore en phase d'élaboration. Le premier semestre sera consacré à l'enquête publique et donc s'ensuivra la signature de l'arrêté inter-préfectoral. L'étude commune avec le SAGE Cher amont est également budgétée.

Le budget total s'établit à 208.293 € intégrant les frais de consultation et d'enquête publique et l'étude.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Merci. Pas de question ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? On continue.

#### **INTERVENTION DE M. BOISGARD**

##### **SAGE Haut-Allier**

Le programme d'actions 2017 comprendra le lancement des inventaires des zones humides ainsi que l'étude de gestion quantitative avec l'évaluation des besoins et des ressources disponibles à l'échelle de ce SAGE.

Par ailleurs, il est envisagé de mener les premières actions en partenariat avec la CLE du SAGE Loire amont notamment sur la problématique de la nappe souterraine du Devès.

Le montant total des dépenses s'établit à 389.472 €.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Pas de question ? pas de vote contre ? pas d'abstention ? On passe au SAGE Loire amont.

#### **INTERVENTION DE M. BOISGARD**

##### **SAGE Loire amont**

Le premier semestre de cette procédure en 2017 devrait être consacré à la phase d'enquête publique et aux suites qui lui seront données avec notamment l'intégration éventuellement des observations émises.

L'Etablissement ne reprenant le portage qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017, pour l'instant il est prévu un budget établi à hauteur de 32.950 € notamment pour les dépenses d'animation et en partie de communication.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

De questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? On passe au contrat territorial Val de Cher

#### **INTERVENTION DE M. BOISGARD**

### **Contrat territorial Val de Cher**

Il est uniquement consacré, comme on l'a déjà dit, à la thématique de la restauration de la continuité écologique. Il est toujours dans sa phase d'élaboration. 2017, nous l'espérons, verra la finalisation de ce contrat territorial et l'entrée dans sa phase de mise en œuvre.

Le montant aujourd'hui s'établit à 113.469 € notamment avec 85.000 € consacrés à la seconde année de suivi des espèces migratrices sur ce corridor.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Merci. Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? On finit avec le contrat territorial val d'Allier alluvial.

#### **INTERVENTION DE M. BOISGARD**

### **Contrat territorial val d'Allier alluvial**

Toutes les actions ont quasiment été engagées au cours de l'année 2016 (23 sur 26). Les actions liées à la coordination et à l'animation du contrat seront poursuivies avec notamment la préparation d'un avenant. Différentes journées d'information et d'échanges seront aussi organisées. A noter également la mise en ligne du site Internet et la réalisation d'un document et d'un motion design.

Le coût total du projet s'établit à 75.558 €.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Sur ce dossier, des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Merci pour votre efficacité.

### **15. 3<sup>ème</sup> bilan financier de l'acquisition des locaux de l'Etablissement**

Nous allons passer au point n°15, qui est un bilan financier de l'acquisition des locaux de l'Etablissement, comme il avait été convenu.

Je rappelle que le bâtiment a été acquis à 1.740 € HT le m<sup>2</sup>, donc un total de 1.887.000 € HT, avec 15 places de stationnement.

Je pense simplement que le bilan est positif eu égard à l'emplacement, à la qualité de ce bâtiment et des travaux qui ont été réalisés. Je rappelle que cette acquisition a été faite sur fonds propres, qu'il n'y a pas d'emprunt en face. Les charges sont maîtrisées. Il n'y a que la taxe foncière, après les 2 ans d'exonération, qui maintenant est à plein pour 23.706 €. Sinon, tout est maîtrisé et je pense qu'on peut se féliciter et de la qualité des locaux et de leur emplacement aussi face au fleuve. C'est une belle image et à mon avis un bel investissement qu'a fait l'Etablissement parce que si demain il devait s'en séparer, il réaliserait une plus-value à mon avis importante.

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Monsieur le Président, on peut également souligner qu'en coût de gestion c'est une économie de 50% par an par rapport au loyer que nous acquitions au BRGM. C'est surtout cela qui est important.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

En plus, l'immobilier prend de la valeur, donc c'est une très bonne chose.

C'était un point d'information, il n'y a pas de délibération.

#### **INTERVENTION DE MME ANTON**

Je voulais juste ajouter qu'en plus on est très heureux d'avoir l'EP Loire à nos côtés pendant le Festival de Loire, de partager cette valorisation et de pouvoir communiquer justement sur le risque inondation.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

C'est partagé. Merci.

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Simplement, Président, apporter mon témoignage, une fois de plus. J'avais effectivement voté oui pour l'acquisition de ce bâtiment, sachant qu'à l'époque il était même prévu au départ de faire un emprunt et que le coût de l'emprunt nous coûterait moins cher que le loyer que nous versions au BRGM. Je partage pleinement la satisfaction de tous, d'abord d'être sur un lieu emblématique, en bord de Loire, vraisemblablement à la limite exonéré de la crue centennale, donc on donne le la.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Voilà, c'était une information sur ce bilan financier des locaux.

### **16. Gestion du personnel**

Sur la gestion du personnel, 3 petits points :

#### **Substitution d'un poste d'adjoint administratif principal de seconde classe**

Il s'agit d'un poste d'adjoint administratif principal de seconde classe qui passe en poste d'adjoint administratif principal de première classe suite à l'avancement de grade. On transforme donc ce grade-là.

#### **Substitution d'un poste d'agent de maîtrise**

C'est un agent titulaire qui possédait un grade d'agent de maîtrise qui passe, suite à la réussite au concours, à un poste de technicien territorial, donc qui passe de la catégorie C à la catégorie B.

#### **Substitution d'un poste d'ingénieur principal**

Il est proposé d'autoriser au titre de l'avancement de grade la transformation d'un poste d'ingénieur principal en un poste d'ingénieur en chef de classe normale, par rapport à un de nos personnels.

Voilà, trois petits points pour se remettre « dans les clous » au niveau du personnel.

Y a-t-il des questions ? Des votes contre ? Des abstentions. Je vous remercie.

### **17. Demande de retrait de l'Etablissement**

Dernier point important, avec deux demandes de retrait. Nous allons commencer par celle de la Creuse, dont on avait déjà débattu lors du DOB. Les motivations ne sont pas très claires. Je rappellerai quand même, pour que tout le monde ait bien l'information et pour ceux qui n'étaient pas présents lors du DOB, que par un courrier que j'ai adressé au mois de mai à la Présidente du Conseil départemental de la Creuse, je rappelais quand même que l'Etablissement a rétrocedé pour l'euro symbolique un patrimoine sur le site de Chambonchard évalué à plus de 1,4 M€. Ce qui n'est

quand même pas rien. Que la contribution de la Creuse, il faut quand même le rappeler aussi pour savoir un peu de quoi on parle, c'est 21.000 €. Je veux bien croire que la Creuse est un Département peut-être en difficulté, mais on ne parle que de 21.000 €. Je rappelle aussi encore une fois que l'Etablissement a un rôle de solidarité. C'est l'essence même de notre structure, la solidarité de notre bassin. Et suite aux échanges qu'on a pu avoir, que j'ai pu moi-même avoir avec la Creuse - mais le débat est ouvert bien sûr - en tant que Président j'éprouve une réelle difficulté à comprendre la demande de retrait du Département de la Creuse, d'autant plus qu'on est quand même encore une fois dans une phase intermédiaire, avec la loi NOTRe qui bouge pas mal, avec la compétence GEMAPI qui arrive. S'il y a un moment où il ne faut pas sortir, c'est maintenant. Qu'on se repose la question dans deux ou trois ans, qu'on retravaille l'ensemble de tout ça. En plus, ça a été dit tout à l'heure, ce serait un mauvais signe qu'on donnerait en disant : on laisse partir là et pourquoi pas demain un autre. Et puis c'est carrément l'Etablissement qui est en jeu, sa pérennité. Il y a 30 ans, des élus précurseurs ont réussi à créer cet Etablissement - ça doit être la 3<sup>ème</sup> fois qu'on le dit mais quand on voit la qualité et le travail qui est fait - et ça serait dommage d'un claquement de doigts de tout perdre.

Personnellement, je voterai contre le retrait du Département de la Creuse mais bien sûr le débat est ouvert.

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Président, j'écoute pleinement vos arguments et, pour avoir assisté bien entendu au grands débats sur Chambonchard, je me souviens que nos collègues de la Creuse étaient très attachés à la réalisation de cet ouvrage et je pense que le Département de la Creuse a dû adhérer à l'époque parce qu'il y avait cet ouvrage en perspective. Il est bien évidemment que chacun peut s'offusquer d'un changement de décision et, là-dessus je vous rejoins pleinement, ce n'est sûrement pas le bon moment pour, disons, partir et tout le monde peut avoir à un moment où à un autre des velléités de s'en aller. Par contre, s'opposer à leur départ, c'est aussi tout à fait arbitraire et je ne pense pas qu'il soit bon de conserver des gens par la force. Je crois qu'il faut aussi se poser la vraie question de savoir pourquoi on ne les intéresse plus. Est-ce que la question leur a été posée ? Ils auraient sans doute peut-être du mal à nous répondre. Néanmoins, personnellement, je ne voterai pas contre votre proposition mais je m'abstiendrai parce que je trouve ça malsain de contraindre quelqu'un à rester parmi nous s'il n'y retrouve plus son compte. Peut-être se trompe-t-il ? A nous de le convaincre mais pas par la force.

#### **INTERVENTION DE M. LEGOUTIERE**

Oui, Monsieur le Président. Sur, je dirais un peu, le contexte de cette attitude du Conseil départemental de la Creuse, je rappellerai juste qu'il s'agit d'une toute nouvelle majorité qui s'est dotée d'une toute nouvelle administration. Qu'au bout de peu de mois elle envisage cette solution montre que peut-être les nouveaux élus, les nouveaux hauts-fonctionnaires du Département n'ont pas vraiment mesuré l'apport que l'EP Loire pouvait constituer pour ce département qui a par ailleurs fortement besoin de l'Etablissement. Ça c'est un peu sur le fond. Sur la forme, visiblement, il aurait été possible de mieux faire. Donc on est tout à fait à la fois légitime et sur la forme et sur le fond à adopter votre position qui est de refuser ce départ anticipé et d'inviter le département à reconsidérer sa position, et notamment en lui demandant de déléguer ses nouveaux représentants à nos réunions car je me souviens qu'il y en avait précédemment, avant le dernier renouvellement départemental de début 2014, et que nous n'en voyons plus maintenant.

Voilà, c'est ma position en tant que voisin et ami de la Creuse.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Je rappellerai que l'Association des Départements de France, lors de son dernier congrès, a voté une motion disant qu'ils maintenaient la confiance aux EPTB, qu'il fallait continuer à travailler avec eux en termes de solidarité territoriale.

### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Peut-être, Président, faudrait-il alors libeller une délibération qui serait moins drastique que celle que vous proposez, parce que s'opposer de façon véhémente à leur départ, je ne pense pas que ce soit une bonne solution de négociation. On pourrait peut-être dire qu'à l'unanimité, auquel cas je vous rejoindrais, que le Comité Syndical souhaite une discussion et apporter des arguments de manière à ce qu'ils restent parmi nous, parce qu'on peut leur apporter des choses qu'ils n'ont peut-être pas perçues, d'une part, et eux aussi, d'autre part.

### **INTERVENTION DE M. LEFORT**

Il n'est pas dans les intentions du Département de la Haute-Vienne de s'immiscer dans les affaires de son voisin et ami creusois, et encore moins en ce qui concerne ma personne puisque je ne suis pas de la même majorité politique que celle de la Creuse. Mais étant creusois moi-même, « émigré » à Limoges, je connais assez bien la situation de la Creuse et, effectivement, ils sont dans une situation financière qui est quand même délicate. Ils ont très fortement augmenté les impôts et je pense que l'explication aurait aussi très probablement uniquement dans cette raison-là, dans une raison financière. Peut-être n'ont-ils pas bien compris l'intérêt qu'il y a effectivement à se maintenir parmi nous. Je serai extrêmement proche, personnellement, de la position de M. BARLE.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Tout à fait d'accord avec cette proposition. Si vous en êtes d'accord, on indique qu'on refuse le retrait mais qu'on est prêt à les rencontrer. Je suis prêt à aller voir la Présidente et ses services.

### **INTERVENTION DE M. FAUCHEUX**

Je suis assez sensible effectivement à l'idée à la fois qu'on freine les sorties ou les volontés de sortie et qu'on soit pédagogue et constructif. On pourrait peut-être délibérer en disant que la demande de sortie n'est pas recevable dans les formes, puisque visiblement elle ne l'est pas, et, en deuxième point, inviter à redialoguer sur le sujet. Ça peut être une façon positive de s'en sortir.

### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Plutôt que d'opposer un refus, je pense qu'il vaut mieux faire une proposition de rester.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Quand je parlais de refus, tout à l'heure, c'était pour signifier que la demande de retrait ne me paraissait pas acceptable au regard du traitement dont a bénéficié la Creuse au sein de l'Etablissement.

### **INTERVENTION DE M. CHITO**

Un Christian est toujours d'accord avec un Christian donc je suis aussi assez d'accord avec cette dernière proposition.

### **INTERVENTION DE M. DE REDON**

Eventuellement, si on doit s'opposer et à l'unanimité, ouvrons la porte en disant effectivement que sur le fond il faut discuter.

### **INTERVENTION DE M. COUTURIER**

Un troisième Christian veut bien aussi signifier qu'il est plus important de dialoguer avec les Départements parce que je crois qu'effectivement la Loire-Atlantique se pose beaucoup de questions et donc il faut amplifier le dialogue et montrer la solidarité aval-amont sur ce sujet-là.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Avec cette proposition de rédaction, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je pense que l'unanimité est importante par rapport à une telle décision du Comité et je vous en remercie.

#### **Ville de Châteauroux**

On a eu tout à l'heure l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Moulins-Communauté. Aujourd'hui, on a la demande de retrait de la Ville de Châteauroux. Cette fois on parle de 1.590 € de contribution annuelle. On n'a pas pu se rencontrer parce que les calendriers ne se sont pas accordés mais je les ai eus au téléphone et je n'ai pas compris. Je n'ai pas compris et je pense qu'ils n'ont pas vraiment mesuré tout l'intérêt de leur adhésion à l'Etablissement. On a beau expliquer, pour l'instant ils n'entendent pas. Encore une fois, on parle de signe, alors j'aurai la même position, qui pourrait être aussi la même écriture qu'avec le Département de la Creuse : on va finir par se réussir à se rencontrer, et on pourra peut-être alors parvenir à leur démontrer que l'on peut leur apporter beaucoup, et qu'il y a aussi un élément de solidarité aval-amont, comme cela a été dit tout à l'heure. C'est pour cela que je vous proposerai la même délibération, dans les mêmes termes, vis-à-vis de la Ville de Châteauroux.

### **INTERVENTION DE M. CHANAL**

Je voulais signaler, Monsieur le Président, que pour l'Indre, qui est collatérale à mon département, un travail a été fait sur le Fouzon (Département de l'Indre) et qu'au-delà de 1.590 €, ce sont des sommes d'ingénierie que vous avez apportées dans le cadre du SAGE. Ça serait bien de le leur expliquer. En plus, c'est une rivière qui ne nous amène que du nitrate, alors si vous pouviez leur expliquer, ça serait bien aussi.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Merci de cette précision. Merci M. CHANAL.

Donc, même vote que pour la Creuse ? Je vous remercie.

Sauf s'il y a des questions diverses, l'ordre du jour est épuisé.

Je vous remercie pour la qualité de nos débats.

Et merci à tout le monde, encore.